



TRANSAT A.T. INC.
Rapport de gestion retraité
Exercice clos le 31 octobre 2018

Relations avec les investisseurs

M. Denis Pétrin

Chef de la direction financière

relationsinvestisseurs@transat.com

Symbole boursier

TSX: TRZ

TABLE DES MATIÈRES

1.	Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives	7
2.	Mesures financières non normalisées selon les IFRS	9
3.	Faits saillants financiers	13
4.	Aperçu	14
5.	Retour sur les perspectives du 13 septembre 2018	18
6.	Développements récents	18
7.	Acquisitions et cessions d'entreprises	19
8.	Activités consolidées	20
9.	Situation financière, trésorerie et sources de financement	26
10.	Autres	31
11.	Comptabilité	32
12.	Risques et incertitudes	39
13.	Contrôles et procédures	45
14.	Perspectives	46
	Rapport de la direction	47
	Rapport des auditeurs indépendants	48

RAPPORT DE GESTION RETRAITÉ

Le présent rapport de gestion retraité passe en revue l'exploitation de Transat A.T. inc., sa performance et sa situation financière pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2017 et doit être lu avec les états financiers consolidés audités retraités et les notes afférentes retraitées. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion retraité est datée du 11 septembre 2019. Vous trouverez de plus amples renseignements à notre sujet dans le site Web de Transat à l'adresse www.transat.com et dans le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com, dont les lettres d'attestation pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 et la notice annuelle.

Nos états financiers consolidés retraités sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financières (« IFRS »). Ce rapport de gestion retraité présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Se référer à la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus de détails. Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion retraité sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les expressions « Transat », « nous », « notre », « nos » ou la « Société », sauf indication contraire, désignent Transat A.T. inc. et ses filiales.

RETRAITEMENT

Le 27 juin 2019, la Société a annoncé qu'elle devait retraiter ses états financiers consolidés et son rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. La direction de la Société a déterminé qu'un retraitement des états financiers consolidés était nécessaire en ce qui a trait à la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de la filiale Trafictours Canada Inc.

La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle concerne la filiale Trafictours Canada Inc. et le droit pour l'actionnaire minoritaire d'exiger que la Société achète les actions de Trafictours Canada Inc. qu'il détient à un prix calculé selon une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la valeur de rachat estimative de cette option. L'écart découle de l'application d'une formule différente de celle du contrat pour le calcul du prix de rachat de la participation minoritaire. Par conséquent, le passif attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle comptabilisé dans les rubriques Fournisseurs et autres créditeurs et Autres passifs aux états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2018 et 2017, respectivement, est sous-évalué de 25,9 millions \$ et 22,9 millions \$ aux 31 octobre 2018 et 2017, respectivement. Ces sous-évaluations n'ont aucune incidence sur les états consolidés des résultats de la Société pour les périodes indiquées puisque ces ajustements sont comptabilisés à titre de transactions sur les capitaux propres dans les résultats non distribués.

Dans le cadre du retraitement de ses états financiers consolidés au 31 octobre 2018, la Société a effectué la revue des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 11 septembre 2019, nouvelle date d'autorisation de publication des états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018. Le 5 juin 2019, la Société a réglé, sans admission de responsabilité, pour un montant de 5,0 millions \$ US [6,7 millions \$] un litige par lequel les demandeurs alléguaient l'appropriation illicite de renseignements confidentiels et la sollicitation d'employés; ce montant a été comptabilisé à titre d'événement postérieur à la date de clôture sous Éléments spéciaux aux états consolidés retraités des résultats au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018 et est inclus dans la rubrique Fournisseurs et autres créditeurs aux états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2018. Aucune provision n'était comptabilisée dans les états financiers du 31 octobre 2018 tels qu'initialement publiés puisqu'il n'était pas possible de déterminer avec certitude l'incidence de l'obligation financière qui pouvait découler de cette poursuite si la défense de la Société n'était pas retenue.

Pour de plus amples détails sur le retraitement, voir la note 27 afférente aux états financiers consolidés audités retraités.

1. AVERTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion retraité contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion retraité, incluant les déclarations prospectives incluses dans les sections 4 - Aperçu et 14 - Perspectives, ont été effectuées en date du 12 décembre 2018 et n'ont pas été révisées dans le cadre du retraitement des états financiers consolidés. Vous trouverez les déclarations prospectives à l'égard de la Société en date du 11 septembre 2019 dans notre rapport de gestion du trimestre terminé le 31 juillet 2019 disponible dans le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com

Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives. Les résultats qui y sont présentés peuvent donc différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s'y limiter, la conjoncture économique, l'évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l'instabilité politique, le terrorisme réel ou appréhendé, l'éclosion d'épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l'égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l'environnement, la concurrence, la capacité de la Société de préserver et de faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d'intérêt, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos avions, les technologies de l'information et les télécommunications, l'évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires défavorables, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de réduire les coûts d'exploitation, la capacité de la Société d'attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d'une couverture d'assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d'autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du présent rapport de gestion retraité.

Par ailleurs, le présent rapport de gestion retraité contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société concernant une possible transaction visant l'acquisition de la totalité des actions de la Société. Ces déclarations sont fondées sur certaines hypothèses jugées raisonnables par la Société, mais sont soumises à certains risques et incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle de la Société, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement. Notamment, la réalisation d'une transaction sera assujettie à certaines conditions de clôture, notamment les approbations réglementaires décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations de Transat datée du 19 juillet 2019, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture usuelles. De plus, une évaluation de l'arrangement au regard de l'intérêt public sera menée par Transports Canada, avec la participation du Commissaire de la concurrence. Si les approbations requises sont obtenues et que les conditions sont remplies, la clôture de la transaction est maintenant attendue pour le deuxième trimestre de l'année civile 2020. Par ailleurs, les énoncés concernant les bénéficiaires d'une éventuelle transaction seront fonction des plans de l'acquéreur au terme d'une éventuelle transaction.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion retraité reposent sur un certain nombre d'hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d'exemples de déclarations prospectives citons, sans toutefois s'y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle Air Canada fera l'acquisition de la totalité des actions de la Société.
- La perspective selon laquelle si les approbations requises sont obtenues et que les conditions sont remplies, la clôture de la transaction potentielle avec Air Canada est maintenant attendue pour le deuxième trimestre de l'année civile 2020.

- La perspective selon laquelle notre nouvelle chaîne hôtelière viendra renforcer la rentabilité de Transat, notamment l'hiver.
- La perspective selon laquelle la Société dispose des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour 2019 et continuer de tirer parti de ses stratégies à long terme.
- La perspective selon laquelle la Société prévoit que les revenus et le nombre total de voyageurs devraient être supérieurs à ceux de 2018.
- La perspective selon laquelle la Société devrait générer des flux de trésorerie positifs de nos activités d'exploitation en 2019.
- La perspective selon laquelle les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pourraient s'élever à environ 40,0 millions \$, excluant toutes acquisitions de terrains et d'hôtels en lien avec le développement de notre division hôtelière.
- La perspective selon laquelle la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes.
- La perspective selon laquelle la Société prévoit que sur le marché des destinations soleil pour l'hiver 2019, l'impact de la variation du dollar canadien, combiné à la hausse du coût du carburant, entraînera une hausse des charges opérationnelles de 3,4 % si le dollar canadien en regard du dollar américain et le coût du carburant d'aéronefs, demeurent stables.

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, que les voyageurs continueront de voyager, que les facilités de crédit continueront d'être disponibles comme par le passé, que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l'exercice complet et que les prix du carburant, les taux de change, les prix de vente, les coûts d'hôtels et autres coûts demeureront stables. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion retraité.

La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s'appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables.

Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d'exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu'à la date de publication du présent rapport de gestion retraité, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

2. MESURES FINANCIÈRES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Ce rapport de gestion retraité est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS s'entend d'une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, antérieurs ou futurs, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces dernières. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs de nos états financiers consolidés retraités de mieux comprendre les résultats de nos opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté de nos résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de nos résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, à notre avis, notre rendement opérationnel de la période, dont la variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés, les gains (pertes) à la cession d'entreprises, les charges de restructuration, la dépréciation d'actifs, l'amortissement et autres éléments inhabituels importants, et en incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période, nous croyons que notre rapport de gestion retraité aide les utilisateurs à mieux analyser nos résultats ainsi que notre capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer nos résultats de façon plus pertinente d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de notre secteur.

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société sont les suivantes :

Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée)	Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement, charge de restructuration, paiements forfaitaires liés à des conventions collectives et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
Résultat ajusté (perte ajustée) avant charge d'impôts	Résultat avant charge d'impôt (perte avant charge d'impôts) avant variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés, gain (perte) à la cession d'entreprises, charge de restructuration, paiements forfaitaires liés à des conventions collectives, dépréciation d'actifs et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
Résultat net ajusté (perte nette ajustée)	Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires avant résultat net lié aux activités abandonnées, variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés, gain (perte) à la cession d'entreprises, charge de restructuration, paiements forfaitaires liés à des conventions collectives, dépréciation d'actifs et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.
Résultat net (perte nette) ajusté par action	Résultat net ajusté (perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation servant au calcul du résultat dilué par action.
Contrats de location simple ajustés	Charge de loyers d'aéronefs des quatre derniers trimestres multipliée par 5.
Dettes totales	Dettes à long terme plus le montant des contrats de location simple ajustés. La direction utilise la dette totale pour évaluer le niveau d'endettement, les besoins futurs de liquidités et le levier financier de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.
Dettes totales nettes	Dettes totales (décrites ci-haut) moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette totale nette est utilisée afin d'évaluer la situation de trésorerie par rapport au niveau d'endettement de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Rapport de gestion retraité

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des mesures financières non normalisées avec les mesures financières les plus comparables des IFRS :

	2018 Retraité ¹ \$	2017 \$	2016 \$
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)			
Résultat d'exploitation	(51 275)	34 720	(30 335)
Paiements forfaitaires liés à une convention collective	—	—	7 263
Éléments spéciaux	8 962	2 925	6 562
Amortissement	59 125	68 470	50 038
Primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de l'exercice	(299)	(4 090)	(7 752)
Résultat d'exploitation ajusté	16 513	102 025	25 776
Résultat avant charge d'impôts	(5 282)	151 804	(97 374)
Paiements forfaitaires liés à une convention collective	—	—	7 263
Éléments spéciaux	8 962	2 925	6 562
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	1 284	(9 187)	(6 901)
Perte (gain) sur cession d'entreprises	(31 064)	(86 616)	843
Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	—	(15 478)	—
Dépréciation d'actifs	—	—	79 708
Primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de l'exercice	(299)	(4 090)	(7 752)
Résultat ajusté avant charge d'impôts	(26 399)	39 358	(17 651)
Résultat net attribuable aux actionnaires	(1 126)	134 308	(41 748)
Perte nette (résultat net) liée aux activités abandonnées	—	—	(49 772)
Paiements forfaitaires liés à une convention collective	—	—	7 263
Éléments spéciaux	8 962	2 925	6 562
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	1 284	(9 187)	(6 901)
Perte (gain) sur cession d'entreprises	(31 064)	(86 616)	843
Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	—	(15 478)	—
Dépréciation d'actifs	—	—	79 708
Primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de l'exercice	(299)	(4 090)	(7 752)
Incidence fiscale	(2 297)	7 237	(3 745)
Résultat net ajusté	(24 540)	29 099	(15 542)
Résultat net ajusté	(24 540)	29 099	(15 542)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 394	37 040	36 899
Résultat net ajusté par action	(0,66)	0,79	(0,42)

¹La Société a retraité ses états financiers consolidés au 31 octobre 2018. Voir section Retraitement.

	31 octobre 2018 \$	31 octobre 2017 \$	31 octobre 2016 \$
Loyers d'aéronefs	124 454	132 139	135 813
Multiple	5	5	5
Contrats de location simple ajustés	622 270	660 695	679 065
Dette à long terme	—	—	—
Contrats de location simple ajustés	622 270	660 695	679 065
Dette totale	622 270	660 695	679 065
Dette totale	622 270	660 695	679 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(593 654)	(593 582)	(363 664)
Dette totale nette	28 616	67 113	315 401

3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	2018 Retraité ¹ \$	2017 \$	2016 \$	Variation	
				2018 %	2017 %
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)					
États des résultats consolidés					
Revenus	2 992 582	3 005 345	2 889 646	(0,4)	4,0
Résultat d'exploitation	(51 275)	34 720	(30 335)	(247,7)	214,5
Résultat net attribuable aux actionnaires	(1 126)	134 308	(41 748)	(100,8)	421,7
Résultat de base par action	(0,03)	3,63	(1,13)	(100,8)	421,2
Résultat dilué par action	(0,03)	3,63	(1,13)	(100,8)	421,2
Résultat d'exploitation ajusté ²	16 513	102 025	25 776	(83,8)	295,8
Résultat net ajusté ²	(24 540)	29 099	(15 542)	(184,3)	287,2
Résultat net ajusté par action ²	(0,66)	0,79	(0,42)	(183,5)	288,1
États des flux de trésorerie consolidés					
Activités opérationnelles	68 804	161 487	43 561	(57,4)	270,7
Activités d'investissement	(93 644)	97 901	5 093	(195,7)	1 822,3
Activités de financement	(430)	(3 596)	(9 823)	88,0	63,4
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(982)	450	(12 132)	(318,2)	103,7
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(26 252)	256 242	26 699	(110,2)	859,7
	Au 31 octobre 2018 Retraité ¹ \$	Au 31 octobre 2017 \$	Au 31 octobre 2016 \$	Variation 2018 %	Variation 2017 %
États de la situation financière consolidés					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 654	593 582	363 664	0,0	63,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés (courant et non courant)	338 919	309 064	338 581	9,7	(8,7)
	932 573	902 646	702 245	3,3	28,5
Actif total	1 561 615	1 453 216	1 227 420	7,5	18,4
Dette (courant et non courant)	—	—	—	—	—
Dette totale ²	622 270	660 695	679 065	(5,8)	(2,7)
Dette totale nette ²	28 616	67 113	315 401	(57,4)	(78,7)

¹ La Société a retraité ses états financiers consolidés au 31 octobre 2018. Voir section Retraitement.

² Voir section 2 - Mesures financières non normalisées selon les IFRS

4. APERÇU

LE SECTEUR DES VOYAGES VACANCES

Le secteur dit des voyages vacances regroupe principalement des voyagistes, des agences de voyages (ayant pignon sur rue ou en ligne), des entreprises offrant des services à destination, des hôteliers et des transporteurs aériens. Dans chacun de ces sous-secteurs, on retrouve des entreprises qui ont adopté différents modèles de fonctionnement.

En règle générale, les voyagistes dits expéditifs achètent localement ou à l'étranger les divers éléments constitutifs d'un voyage et les vendent à des consommateurs sur leurs marchés locaux par l'intermédiaire d'agences de voyages ou sur le web, soit sous forme de forfait voyage ou séparément. Les voyagistes dits réceptifs, pour leur part, élaborent des forfaits ou d'autres produits de voyage à partir de services qu'ils achètent sur leur marché local, pour les vendre sur les marchés étrangers, généralement par l'entremise d'autres voyagistes ou d'agences de voyages. Les entreprises offrant des services à destination sont installées à destination et vendent aux voyageurs, sur place, des services optionnels variés pour consommation spontanée, comme des excursions ou des visites touristiques. Ces entreprises offrent également aux voyagistes expéditifs des services logistiques comme des transferts terrestres entre les aéroports et les hôtels. Les agences de voyages, indépendantes ou constituées en réseaux ou en ligne, sont des distributeurs qui servent d'intermédiaires entre le fournisseur et le consommateur. Les hôteliers offrent de l'hébergement, sur une base tout inclus ou non, directement ou par l'entremise d'agences de voyages ou de voyagistes. Les transporteurs aériens vendent leurs sièges par l'entremise des agences de voyages ou directement aux voyagistes, qui les incluent alors dans leurs prestations, ou encore directement aux consommateurs.

ACTIVITÉ PRINCIPALE, VISION ET STRATÉGIE

Activité principale

Transat est une grande entreprise intégrée de tourisme international spécialisée dans le voyage vacances, qui exerce ses activités et commercialise ses services en Amérique et en Europe. Elle élabore et commercialise des services de voyages vacances, sous forme de forfait ou non, incluant des liaisons aériennes et des séjours hôteliers. Transat opère sous les marques Transat et Air Transat, principalement au Canada, en France, au Royaume-Uni et dans dix autres pays européens, directement ou par le biais d'intermédiaires, dans le cadre d'une stratégie multicanal. Transat est également distributeur au détail, aussi bien en ligne que par l'entremise d'agences de voyages, dont certaines lui appartiennent. Elle offre des services à destination au Mexique, en République dominicaine et en Jamaïque. Depuis peu, Transat a entrepris de constituer une division dont la mission sera de détenir et d'exploiter des hôtels dans les Caraïbes et au Mexique, et de les commercialiser notamment aux États-Unis, en Europe et au Canada.

Vision

Leader du voyage vacances, Transat entend poursuivre son développement en inspirant confiance aux voyageurs et en leur proposant une expérience à la fois exceptionnelle, chaleureuse et sûre. Nos clients sont notre raison d'être et le développement responsable du tourisme est notre passion. Nous voulons élargir la gamme de nos activités en exerçant notre mission également dans l'hôtellerie.

Stratégie

Dans le cadre de son plan stratégique 2018-2022, Transat s'est donné pour objectif de bâtir une rentabilité durable à travers l'amélioration et le renforcement de son modèle actuel d'une part, le développement hôtelier d'autre part.

Le développement hôtelier se concrétisera par la mise sur pied d'une unité d'affaires exploitant des hôtels tout-inclus dans les Caraïbes et au Mexique, dont certains seront détenus en propre et d'autres non. Cette chaîne hôtelière viendra renforcer la rentabilité de Transat, notamment l'hiver, tout en lui permettant de livrer une expérience maîtrisée de bout en bout à ses clients canadiens, européens et américains.

Par ailleurs, Transat renforcera son modèle actuel en maintenant son attention sur la satisfaction des attentes du client loisir, soit un service convivial pour un prix abordable. Ceci sera permis par plus de synergie entre les différents pôles de l'entreprise au Canada, par la poursuite de l'effort d'augmentation de l'efficacité et de réduction des coûts, par l'amélioration continue de l'empreinte digitale de l'entreprise et par une attention particulière portée au développement de certaines fonctions, comme la gestion du revenu ou la planification du réseau aérien.

Enfin, la responsabilité d'entreprise, qu'il s'agisse de l'environnement, des clients, des employés ou des partenaires, restera une préoccupation majeure dans la stratégie de Transat.

Pour l'exercice 2019, les objectifs que Transat poursuivra sont les suivants :

1. Développer notre division hôtelière : engager les travaux de construction du premier hôtel au Mexique, acquérir un deuxième terrain ou un hôtel en exploitation et finaliser la mise en place de l'équipe, sous réserve des développements récents
2. Solidifier notre réseau aérien : densifier le réseau en augmentant les fréquences sur nos principales routes et envisager les alliances possibles en bout de réseau pour alimenter nos routes
3. Accroître nos revenus, par l'amélioration des revenus auxiliaires et par la finalisation de la montée en compétence et la mise en place de nouvelles pratiques au sein du service de gestion du revenu
4. Transformer notre flotte : mener à bien les changements prévus cette année, dont l'introduction des premiers A321neo LR, finaliser la planification de la flotte à 3-5 ans, tout en améliorant sa fiabilité, et en intégrant les nouvelles règles de fatigue des pilotes et la charte des voyageurs
5. Réduire et contrôler nos coûts
6. Optimiser notre distribution, notamment en augmentant notre part directe dans celle-ci
7. Accroître la satisfaction client, mesurée par notre Net Promoter Score
8. Étendre notre empreinte numérique auprès des clients et numériser et automatiser les processus opérationnels
9. Unir nos équipes et en maintenir l'engagement

REVUE DES OBJECTIFS ET DES RÉALISATIONS POUR 2018

Les principaux objectifs pour l'exercice 2018 ainsi que les réalisations se détaillaient comme suit :

Lancer la chaîne hôtelière Transat détenue en propre : mettre en place l'équipe, élaborer le concept et choisir la marque, engager les premières acquisitions d'hôtels et/ou de terrains.

Nous avons débuté l'établissement de la division hôtelière au mois de février avec la nomination de Jordi Solé à titre de président de la division. Nous avons ensuite entrepris les recherches nécessaires, et avons acquis (au mois de septembre et de novembre) deux terrains adjacents pour la construction d'un complexe hôtelier au Mexique. Nous continuons à mener des efforts afin de concrétiser l'acquisition d'autres terrains ou d'hôtels existants. L'embauche de plusieurs autres responsables de haut niveau est en cours et viendra compléter dans les prochains mois l'équipe de la division.

Améliorer l'efficacité, notamment en améliorant les pratiques de gestion des revenus, de tarification et d'utilisation des appareils et en poursuivant la politique de réduction de coûts.

Nous avons entrepris des changements importants à nos pratiques de gestion des revenus de manière à maximiser les revenus du vol et à optimiser la méthode de détermination de prix. D'une part, nous avons mis en place une stratégie de tarification en vue de stimuler la demande. D'autre part, nous gérons désormais notre inventaire afin d'allouer nos sièges par classe de réservation. Ces démarches nous permettront de compiler un historique suffisamment robuste pour obtenir l'allocation optimale de nos sièges dans les classes, ainsi que le meilleur positionnement de notre flotte d'aéronefs, tout en réduisant nos coûts opérationnels.

Améliorer la distribution en continuant d'accroître les ventes directes, en affinant le pilotage par canal et en renforçant notre présence dans les technologies mobiles.

Nous avons continué à améliorer notre distribution multicanale, avec notamment une progression de nos ventes directes, sans intermédiaire. Aujourd'hui, nos ventes directes représentent 50 % de nos sièges vendus en vols secs et près de 20 % de nos forfaits.

Nous avons également continué à renforcer nos initiatives numériques de manière à interagir avec nos clients à tous les points de contact. De ce fait, nous avons lancé une nouvelle version de notre application mobile qui permet l'ajout d'outils de réservation (forfait, vol, hôtel à la carte et location de voiture), la création d'itinéraires personnalisés, l'enregistrement en ligne, et la carte d'embarquement électronique.

Améliorer la proximité avec le client, notamment par la gestion centralisée des dossiers et la mesure de la satisfaction.

La gestion centralisée de nos dossiers clients nous permet de rendre un service non seulement plus personnalisé, mais également plus efficace. Nous pouvons désormais mieux cerner les besoins de nos clients et augmenter ainsi leur niveau de satisfaction. Depuis le lancement du dossier centralisé au sein du centre d'appel à l'été 2017, nous avons gagné 45 secondes par appel et amélioré notre productivité de 5 %. De plus, nous avons consolidé nos sites aériens sur une plateforme unifiée en 18 langues et cultures, tant sur le mobile que sur le web, mettant ainsi à la disposition des clients des offres personnalisées tout en simplifiant leur expérience de magasinage et de voyage.

Renforcer nos engagements en termes de responsabilité d'entreprise, notamment en obtenant la certification Travelife et en affinant notre mesure de la satisfaction des employés.

Le 18 octobre 2018, Transat est devenue le premier grand voyageur international certifié Travelife pour toutes ses activités. Cette reconnaissance couronne 12 ans d'engagement et confirme le leadership de Transat en matière de développement durable. Pour détenir cette certification de premier ordre pour les entreprises touristiques, Transat doit respecter plus de 200 critères touchant ses pratiques de travail, sa gamme de produits, ses partenaires et sa clientèle. Nous poursuivrons avec beaucoup de détermination le travail d'amélioration continue nécessaire pour maintenir la certification et devenir une entreprise toujours plus respectueuse des principes du développement durable. Et pour ce faire, nous comptons sur le travail et l'engagement collectif des membres de notre personnel et de nos partenaires touristiques.

Nous avons également poursuivi le déploiement d'un outil de mesure en continu de la satisfaction de nos employés, qui est à présent déployé pour près de 1 600 employés, soit la quasi-totalité de nos employés non-syndiqués, avec un taux de réponse bimensuel supérieur à 80 %. Cela nous permet de nous assurer du maintien d'un taux d'engagement élevé, et donne à nos gestionnaires la capacité de répondre dans un temps court aux préoccupations de nos employés.

PRINCIPAUX INDUCTEURS DE PERFORMANCE

Les principaux inducteurs de performance suivants sont essentiels au succès de la mise en œuvre de notre stratégie et à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

Résultat d'exploitation ajusté	Obtenir un résultat d'exploitation ajusté supérieur à 3 % des revenus.
Part de marché	Consolider ou accroître notre part de marché dans toutes les régions du Canada et en Europe sur nos marchés traditionnels, et établir une première présence dans l'hôtellerie tout-inclus dans les Caraïbes et au Mexique
Croissance des revenus	Faire croître les revenus au rythme du marché, soit 3 % par an environ sur nos marchés traditionnels, et exploiter 5 000 chambres dans un horizon de 6 ans dans l'hôtellerie, en propriété ou en gestion.

CAPACITÉ DE RÉALISER LES OBJECTIFS

Notre capacité de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés dépend de nos ressources financières et non financières, qui ont toutes contribué par le passé au succès de nos stratégies et à l'atteinte de nos objectifs.

Nos ressources financières se composent de ce qui suit :

Trésorerie	Nous comptons sur des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (non détenus en fiducie ou autrement réservés) de 593,7 millions \$ au 31 octobre 2018. De plus, nos efforts soutenus visant à réduire les dépenses et à augmenter notre résultat d'exploitation devraient contribuer à maintenir ces soldes à des niveaux sains et permettre la mise en place de notre division hôtelière.
Facilités de crédit	Nous pouvons également compter, entre autres, sur une entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ aux fins de nos opérations.

Nos ressources non financières comprennent :

Marque	La Société a pris les mesures nécessaires pour se donner une image de marque distincte et renforcer sa réputation, y compris par son approche en matière de tourisme durable.
Structure	Notre structure intégrée verticalement nous permet d'assurer un meilleur contrôle de la qualité de nos produits et services et facilite l'implantation de programmes de gains d'efficacité.
Ressources humaines	Nos employés travaillent en équipe et sont engagés à assurer la satisfaction globale de nos clients et à participer à l'amélioration de l'efficacité de la Société. En outre, nous croyons que la Société bénéficie d'une solide direction.
Relations avec les fournisseurs	Nous avons un accès exclusif à certains hôtels dans des destinations soleil et entretenons depuis plus de 30 ans des relations privilégiées avec de nombreux hôtels dans ces destinations et en Europe.

Transat dispose des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour 2019 et continuer de tirer parti de ses stratégies à long terme.

5. RETOUR SUR LES PERSPECTIVES DU 13 SEPTEMBRE 2018

	Ce que nous avons dit	Ce que nous avons fait
Effet carburant/devises Marché transatlantique	Hausse des charges opérationnelles de 7,3 % pour le quatrième trimestre de 2018	Pour le quatrième trimestre de 2018, l'effet défavorable carburant/devises a entraîné une augmentation des charges opérationnelles de 33,6 millions \$ (7,0 %) sur le marché transatlantique, notre principal marché pour cette période
Résultats globaux	Pour le quatrième trimestre de 2018, résultats globaux inférieurs à ceux de 2017	Pour le quatrième trimestre de 2018, le résultat net ajusté ¹ de 16,9 millions \$ est inférieur à celui de 2017, principalement dû à une augmentation des charges opérationnelles à la suite de la hausse des prix du carburant.

¹Voir section 2 - Mesures financières non normalisées selon les IFRS

6. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Le 23 août 2019, une forte majorité des actionnaires de la Société ont voté en faveur de la résolution spéciale approuvant le plan d'arrangement qui avait été annoncé précédemment et aux termes duquel Air Canada fera l'acquisition de la totalité des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B émises et en circulation de Transat pour une contrepartie au comptant de 18,00 \$ par action.

Le 29 août 2019, la Société a indiqué que la Cour supérieure du Québec avait approuvé le plan d'arrangement avec Air Canada. L'arrangement demeure assujéti à certaines conditions de clôture, notamment les approbations réglementaires décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations de Transat datée du 19 juillet 2019, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture usuelles. De plus, une évaluation de l'arrangement au regard de l'intérêt public sera menée par Transports Canada, avec la participation du Commissaire de la concurrence. Si les approbations requises sont obtenues et que les conditions sont remplies, la clôture de la transaction est maintenant attendue pour le deuxième trimestre de l'année civile 2020.

La stratégie de développement hôtelière et les objectifs s'y rapportant énoncés dans la section Stratégie sont affectés par le plan d'arrangement puisque la Société a convenu de restreindre ses engagements et dépenses en lien avec l'exécution de sa stratégie hôtelière au cours de la période menant à la clôture de la transaction potentielle.

7. ACQUISITIONS ET CESSIONS D'ENTREPRISES

JONVIEW CANADA INC.

Le 30 novembre 2017, la Société a conclu la vente de sa filiale à part entière Jonview Canada inc. [« Jonview »], qui exploite des activités de voyageur réceptif au Canada, à la multinationale japonaise H.I.S. Co. Ltd., spécialisée dans la distribution de voyages, suite à l'approbation de la transaction par le Bureau de la concurrence du Canada et au respect d'autres conditions habituelles. Selon les termes de l'entente, le prix de vente totalise 48,9 millions \$, dont 46,7 millions \$ a été reçu en espèces ; le solde de 2,2 millions \$ est à recevoir sous certaines conditions contractuelles avant le 31 mai 2019. La filiale cédée avait un actif net de 13,4 millions \$ au 30 novembre 2017. La Société a enregistré un gain sur cession d'entreprise de 31,3 millions \$, net des frais de transaction de 0,5 million \$ et du montant de 3,7 millions \$ dû au Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec [« Fonds »], dont 3,3 millions \$ a été payé en espèces durant l'exercice, à titre de complément au prix de rachat de la participation de 19,93 % du Fonds en décembre 2016.

Les activités de Jonview ne représentant pas pour la Société une ligne d'activité principale et distincte, les résultats de Jonview sont inclus dans les résultats des activités poursuivies de la Société aux états consolidés des résultats et du résultat global pour les exercices terminés les 31 octobre 2018 et 2017. Au 31 octobre 2017, les actifs et les passifs de Jonview ont été présentés comme détenus en vue de la vente aux états consolidés de la situation financière.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, Jonview a enregistré une perte nette de 0,9 million \$. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, Jonview a enregistré un résultat net de 6,2 millions \$, soit une perte nette de 3,8 millions \$ au cours du premier semestre et un résultat net de 10,0 millions \$ au cours du deuxième semestre.

OCEAN HOTELS

Le 4 octobre 2017, la Société a conclu la vente de sa participation minoritaire de 35 % dans les hôtels Ocean à H10 Hotels pour un montant de 150,5 millions \$ US [187,5 millions \$], reçu en espèces. La participation cédée avait une valeur comptable de 97,3 millions \$ au 4 octobre 2017. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Société a enregistré un gain sur cession d'entreprise de 86,6 millions \$, net des frais de transaction de 1,7 million \$, ainsi qu'un gain de change de 15,5 millions \$ réalisé à la suite du reclassement du montant cumulé des écarts de change lié au placement.

Selon les termes de l'entente, le prix de vente a été ajusté à la baisse de 1,5 million \$ US [1,9 million \$] le 8 mars 2018, et totalise ainsi 149,0 millions \$ US [185,6 millions \$]. La Société a comptabilisé un ajustement du gain sur cession d'entreprise à la baisse de 0,2 million \$, à la suite des frais de transaction supplémentaires encourus dans le cadre de la finalisation de la transaction, portant le montant total du gain sur cession des hôtels Ocean à 86,4 millions \$. Transat reste décidée à devenir un opérateur hôtelier à part entière et a vendu sa participation minoritaire dans les hôtels Ocean pour accélérer le développement de sa propre chaîne hôtelière dans le Sud.

DESARROLLO TRANSIMAR

Le 3 avril 2017, la Société a acquis une participation dans un hôtel opérant sous le nom Rancho Banderas All Suites Resort sur la côte Pacifique, à Puerto Vallarta, en acquérant 50 % de la société mexicaine Desarrollo Transimar S.A. de C.V. [« Desarrollo Transimar »], qui en est propriétaire et exploitant, pour une contrepartie de 10,0 millions \$ US [13,4 millions \$], dont 9,5 millions \$ US [12,8 millions \$] a été versé en trésorerie et 0,5 million \$ US [0,7 million \$] est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs au 31 octobre 2018. Ce montant a été payé le 5 novembre 2018. Cette participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

8. ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars)	2018	2017	2016	Écart	
	Retraité ¹			%	%
	\$	\$	\$		
Activités poursuivies					
Revenus	2 992 582	3 005 345	2 889 646	(0,4)	4,0
Charges d'exploitation					
Coûts liés à la prestation de services touristiques	1 091 924	1 268 832	1 309 430	(13,9)	(3,1)
Carburant d'aéronefs	498 512	358 558	329 784	39,0	8,7
Salaires et avantages du personnel	386 898	371 863	346 899	4,0	7,2
Entretien d'aéronefs	237 918	203 669	178 317	16,8	14,2
Frais d'aéroports et de navigation	149 699	134 665	128 695	11,2	4,6
Loyer d'aéronefs	124 454	132 139	135 813	(5,8)	(2,7)
Commissions	87 763	88 635	92 018	(1,0)	(3,7)
Autres coûts aériens	263 272	225 512	221 540	16,7	1,8
Autres	135 225	126 500	119 964	6,9	5,4
Quote-part du résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise	105	(11 143)	(6 342)	(100,9)	75,7
Amortissement	59 125	68 470	50 038	(13,6)	36,8
Éléments spéciaux	8 962	2 925	13 825	206,4	(78,8)
	3 043 857	2 970 625	2 919 981	2,5	1,7
Résultat d'exploitation	(51 275)	34 720	(30 335)	(247,7)	214,5
Coûts de financement	2 061	2 134	1 669	(3,4)	27,9
Revenus du financement	(17 935)	(8 363)	(6 996)	114,5	19,5
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés	1 284	(9 187)	(6 901)	(114,0)	33,1
Perte (gain) sur cession d'entreprises	(31 064)	(86 616)	843	(64,1)	(10 374,7)
Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	—	(15 478)	—	(100,0)	s.o.
Perte (gain) de change sur les éléments monétaires non courants	(339)	426	(1 284)	(179,6)	(133,2)
Dépréciation d'actifs	—	—	79 708	s.o.	(100,0)
Résultat avant charge d'impôts	(5 282)	151 804	(97 374)	(103,5)	255,9
Impôts sur le résultat (récupération)					
Exigibles	(6 494)	18 684	(17 188)	(134,8)	208,7
Différés	(1 204)	(5 252)	6 345	77,1	(182,8)
	(7 698)	13 432	(10 843)	(157,3)	223,9
Résultat net lié aux activités poursuivies	2 416	138 372	(86 531)	(98,3)	259,9
Activités abandonnées					
Résultat net lié aux activités abandonnées	—	—	49 772	—	(100,0)
Résultat net de l'exercice	2 416	138 372	(36 759)	(98,3)	476,4
Résultat net attribuable aux :					
Actionnaires	(1 126)	134 308	(41 748)	(100,8)	421,7
Participations ne donnant pas le contrôle	3 542	4 064	4 989	(12,8)	(18,5)
	2 416	138 372	(36 759)	(98,3)	476,4
Résultat par action des activités poursuivies					
De base	(0,03)	3,63	(2,48)	(100,8)	246,4
Dilué	(0,03)	3,63	(2,48)	(100,8)	246,4
Résultat par action					
De base	(0,03)	3,63	(1,13)	(100,8)	421,2
Dilué	(0,03)	3,63	(1,13)	(100,8)	421,2

¹ La Société a retraité ses états financiers consolidés au 31 octobre 2018. Voir section Retraitement.

REVENUS

Nous tirons nos revenus des voyageurs expéditifs, du transport aérien, des agences de voyages, de la distribution, des voyageurs réceptifs et des services offerts à destination.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, nos revenus ont diminué de 12,8 millions \$ (0,4 %). Cette diminution découle principalement de la vente de notre filiale Jonview. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, les revenus de Jonview que la Société a comptabilisé se sont élevés à 0,8 million \$, comparativement à 182,0 millions \$ en 2017. Durant l'été, la diminution de nos revenus, attribuable à la vente de Jonview, a été partiellement compensée par la hausse du nombre de voyageurs de 13,2 % sur le marché transatlantique, notre principal marché durant cette saison, qui découle de notre décision d'augmenter notre capacité de 13,8 % sur ce marché, malgré une légère diminution de nos prix de vente moyens. La diminution des revenus enregistrée durant l'exercice a aussi été partiellement atténuée par l'augmentation de nos revenus de notre saison d'hiver, au cours de laquelle nous avons observé une hausse du nombre de voyageurs de 5,4 % sur le marché des destinations soleil, notre principal marché pour cette période, à la suite de notre décision d'augmenter notre capacité de 7,7 % sur ce marché. L'augmentation de nos revenus pour la saison d'hiver a également été accentuée par un accroissement de notre capacité de 18,1 % sur le marché transatlantique, qui a entraîné une hausse du nombre de voyageurs de 14,8 % sur ce marché. De plus, durant la saison d'hiver, les prix de vente moyens ont légèrement augmenté sur l'ensemble de nos marchés.

Pour 2019, nous prévoyons que les revenus et le nombre total de voyageurs devraient être supérieurs à ceux de 2018.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 73,2 millions \$ (2,5 %) au cours de l'exercice par rapport à 2017. Cette augmentation découle principalement de notre saison d'hiver, au cours de laquelle nous avons observé une hausse du nombre de voyageurs sur le marché des destinations soleil, notre principal marché pour cette période, laquelle a été partiellement compensée par la hausse du dollar par rapport au dollar américain. L'augmentation découle également de la saison d'été, au cours de laquelle nous avons observé une hausse des indices de prix du carburant, combinée à la hausse du nombre de voyageurs sur l'ensemble de nos marchés. Durant l'été, l'augmentation des charges d'exploitation a été atténuée par la diminution du nombre de nuitées vendues au Canada due à la vente de notre filiale Jonview et par l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain.

Coûts liés à la prestation de services touristiques

Les coûts liés à la prestation de services touristiques sont engagés par nos voyageurs. Ils comprennent le coût des chambres d'hôtels ainsi que le coût des blocs de sièges ou de vols complets réservés auprès d'autres transporteurs aériens qu'Air Transat. La diminution de 176,9 millions \$ (13,9 %) résulte principalement d'une diminution du nombre de nuitées vendues au Canada due à la vente de notre filiale Jonview, combinée à l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain.

Carburant d'aéronefs

La dépense de carburant d'aéronefs a augmenté de 140,0 millions \$ (39,0 %) au cours de l'exercice, principalement dû à la hausse des indices de prix du carburant sur les marchés financiers, combinée à la hausse de la capacité par rapport à 2017. L'augmentation de la dépense de carburant d'aéronefs a été atténuée par l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain.

Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 15,0 millions \$ (4,0 %) pour s'établir à 386,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018. L'augmentation découle des révisions salariales annuelles et de l'embauche de pilotes et d'agents de bord à la suite de la hausse de notre capacité par rapport à 2017, compensées par la diminution de la rémunération variable par rapport à 2017.

Entretien d'aéronefs

Les coûts d'entretien d'aéronefs comprennent les frais engagés par Air Transat, principalement pour le maintien en état des moteurs et des cellules sur les aéronefs loués. Comparativement à 2017, ces dépenses ont augmenté de 34,2 millions \$ (16,8 %) au cours de l'exercice. Cette augmentation découle de la hausse de notre capacité par rapport à 2017.

Frais d'aéroports et de navigation

Les frais d'aéroports et de navigation comprennent principalement les droits exigés par les aéroports et les exploitants de services de navigation aérienne. Au cours de l'exercice, ces frais ont augmenté de 15,0 millions \$ (11,2 %), comparativement à 2017. Cette augmentation découle d'une hausse de notre capacité par rapport à 2017.

Loyer d'aéronefs

La diminution des loyers d'aéronefs de 7,7 millions \$ (5,8 %) au cours de l'exercice est attribuable aux renégociations des ententes des Airbus A330 inclus dans notre flotte et de la hausse du dollar vis-à-vis du dollar américain, malgré l'augmentation du nombre d'aéronefs par rapport à l'an dernier.

Commissions

Les commissions comprennent les frais payés par les voyageurs aux agences de voyages pour leurs services à titre d'intermédiaires entre le voyageur et le consommateur. Les commissions se sont élevées à 87,8 millions \$, soit une diminution de 0,9 million \$ (1,0 %) par rapport à l'exercice 2017. En pourcentage de nos revenus, les commissions sont demeurées stables et représentent 2,9 % de nos revenus pour l'exercice.

Autres coûts aériens

Les autres coûts aériens sont principalement composés des frais de manutention, des dépenses d'équipage et des frais de commissariat. Les autres coûts aériens ont augmenté de 37,8 millions \$ (16,7 %) au cours de l'exercice, comparativement à 2017. L'augmentation est attribuable à la hausse de notre capacité par rapport à 2017.

Autres

Les autres frais ont augmenté de 8,7 millions \$ (6,9 %) au cours de l'exercice, comparativement à 2017. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse des dépenses de commercialisation et de marketing.

Quote-part du résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise

En 2018, notre quote-part du résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise correspond à notre quote-part du résultat net de Desarrollo Transimar, notre coentreprise en hôtellerie acquise en 2017. En 2017, notre quote-part du résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise correspondait principalement à notre quote-part du résultat net de Ocean Hotels, dont la vente a été conclue le 4 octobre 2017. Notre quote-part de la perte nette d'une coentreprise pour le présent exercice s'élève à 0,1 million \$, comparativement à une quote-part du résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise de 11,1 millions \$ pour 2017. La diminution de notre quote-part est due à la vente de notre participation dans Ocean Hotels.

Amortissement

L'amortissement inclut l'amortissement et les pertes de valeurs attribuables aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles amortissables et aux avantages incitatifs reportés. L'amortissement a diminué de 9,3 millions \$ (13,6 %) au cours de l'exercice 2018. Cette diminution est attribuable à la diminution des entretiens capitalisés sur les Airbus A310, qui seront retirés de la flotte au cours des deux prochaines années, et aux prolongements de périodes d'amortissement des améliorations locatives à la suite des renégociations des ententes des Airbus A330 inclus dans notre flotte.

Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux incluent la charge de restructuration, les paiements forfaitaires liés à des conventions collectives et les autres éléments inhabituels importants. Durant l'exercice terminé le 31 octobre 2018, une charge de restructuration de 2,3 millions \$ composée de prestations de cessation d'emploi a été comptabilisée, comparativement à une charge de restructuration de 2,9 millions \$ en 2017.

Le 5 juin 2019, la Société a réglé, sans admission de responsabilité, pour un montant de 5,0 millions \$ US [6,7 millions \$] un litige par lequel les demandeurs alléguaient l'appropriation illicite de renseignements confidentiels et la sollicitation d'employés; ce montant a été comptabilisé à titre d'événement postérieur à la date de clôture aux états consolidés retraités des résultats au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Compte tenu de ce qui précède, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 51,3 millions \$ (1,7 %) au cours de l'exercice, comparativement à un résultat d'exploitation de 34,7 millions \$ (1,2 %) pour l'exercice précédent. Les résultats d'exploitation par saison se résument comme suit :

				Variation	
	2018 Retraité ¹ \$	2017 \$	2016 \$	2018 %	2017 %
(en milliers de dollars)					
Saison d'hiver					
Revenus	1 627 763	1 573 642	1 613 944	3,4	(2,5)
Charges d'exploitation	1 682 305	1 639 374	1 668 187	2,6	(1,7)
Perte d'exploitation	(54 542)	(65 732)	(54 243)	17,0	(21,2)
Perte d'exploitation (%)	(3,4)	(4,2)	(3,4)	19,8	(24,3)
Saison d'été					
Revenus	1 364 819	1 431 703	1 275 702	(4,7)	12,2
Charges d'exploitation	1 361 552	1 331 251	1 251 794	2,3	6,3
Résultat d'exploitation	3 267	100 452	23 908	(96,7)	320,2
Résultat d'exploitation (%)	0,2	7,0	1,9	(96,6)	274,4

¹La Société a retraité ses états financiers consolidés au 31 octobre 2018. Voir section Retraitement.

Pour la saison d'hiver, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 54,5 millions \$ (3,4 %), comparativement à 65,7 millions \$ (4,2 %) en 2017. La diminution de notre perte d'exploitation découle principalement de l'augmentation du nombre de voyageurs, combinée à une légère hausse des prix de vente moyens sur l'ensemble de nos marchés, ainsi qu'à l'effet de change favorable qui, combiné à la hausse des prix du carburant, a entraîné une diminution de nos charges d'exploitation de 30,4 millions \$. La diminution de notre perte d'exploitation a été atténuée par la baisse des coefficients d'occupation sur l'ensemble de nos marchés.

Durant l'été, le résultat d'exploitation s'élève à 3,3 millions \$ (0,2 %), par rapport à 100,5 millions \$ (7,0 %) pour l'année précédente. La diminution de notre résultat d'exploitation découle de la hausse des prix du carburant qui, combinée à l'effet de change, a entraîné une augmentation de nos charges d'exploitation de 75,6 millions \$. La diminution de notre résultat d'exploitation a été accentuée par les cessions de notre filiale à part entière Jonview et de notre participation minoritaire dans les hôtels Ocean, lesquelles ajoutaient 15,0 millions \$ au résultat d'exploitation en 2017.

Au cours de la saison d'hiver, nous avons affiché une perte d'exploitation ajustée de 24,5 millions \$ (1,5 %), comparativement à 35,6 millions \$ (2,3 %) en 2017. Durant la saison d'été, nous avons enregistré un résultat d'exploitation ajusté de 41,0 millions \$ (3,0 %), par rapport à 137,6 millions \$ (9,6 %) en 2017. Globalement, pour l'exercice, nous avons affiché un résultat d'exploitation ajusté de 16,5 millions \$ (0,6 %), comparativement à 102,0 millions \$ (3,4 %) en 2017.

AUTRES CHARGES ET REVENUS

Coûts de financement

Les coûts de financement incluent les intérêts sur la dette à long terme et autres intérêts, les frais d'attente ainsi que les frais financiers. Les coûts de financement ont diminué de 0,1 million \$ en 2018 comparativement à 2017.

Revenus de financement

Les revenus de financement ont augmenté de 9,6 millions \$ au cours de l'exercice comparativement à 2017, suite à l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie par rapport à 2017 et à des taux d'intérêt plus élevés qu'en 2017.

Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés

La variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés correspond à la variation, au cours de la période, de la juste valeur du portefeuille de ces instruments financiers qui sont détenus et utilisés par la Société aux fins de la gestion du risque lié à la fluctuation des prix du carburant et des taux de change. Au cours de l'exercice, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant d'aéronefs et autres dérivés a diminué de 1,3 million \$, comparativement à une augmentation de la juste valeur de 9,2 millions \$ en 2017. La diminution est principalement attribuable à l'arrivée à échéance de dérivés liés au carburant.

Perte (gain) sur cession d'entreprises

Le 30 novembre 2017, la Société a conclu la vente de sa filiale à part entière Jonview pour une contrepartie de 48,9 millions \$, dont 46,7 millions \$ a été encaissé. La Société a enregistré un gain sur cession d'entreprise de 31,3 millions \$.

Le 4 octobre 2017, la Société a conclu la vente de sa participation minoritaire de 35 % dans les hôtels Ocean à H10 Hotels, pour une contrepartie totale en trésorerie de 150,5 millions \$ US [187,5 millions \$], payé en espèces à cette date. La Société a enregistré un gain sur cession d'entreprise de 86,6 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Société a comptabilisé un ajustement à la baisse de 0,2 million \$ du gain sur cession d'entreprise lié à la vente des hôtels Ocean.

Le 1^{er} avril 2016, la Société a conclu la vente de sa filiale Travel Superstore pour une contrepartie totale en trésorerie de 0,3 million \$ et a enregistré une perte sur cession d'entreprise de 0,8 million \$.

Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise

En 2017, le gain de change à la cession d'une entreprise de 15,5 millions \$ a été réalisé à la suite du reclassement du montant cumulé des écarts de change lié à la vente de notre participation minoritaire de 35 % dans les hôtels Ocean à H10 Hotels.

Perte (gain) de change sur les éléments monétaires non courants

Pour l'exercice, nous avons affiché un gain de change de 0,3 million \$ sur les éléments monétaires non courants, comparativement à une perte de change de 0,4 million \$ en 2017. Ce gain est principalement attribuable à l'effet favorable des taux de change sur nos dépôts en devises.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la récupération d'impôts sur le résultat a atteint 7,7 millions \$ comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 13,4 millions \$ pour l'exercice précédent. Excluant le gain sur cession d'entreprises et la quote-part du résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise, le taux d'imposition effectif s'est établi à 22,2 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 et à 24,0 % pour l'exercice précédent. La variation des taux d'imposition entre l'exercice 2018 et 2017 s'explique, principalement, par des écarts permanents défavorables plus importants en 2018.

RÉSULTAT NET

En tenant compte des éléments présentés dans la section Activités consolidées, notre résultat net pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'est établi à 2,4 millions \$ comparativement à 138,4 millions \$ en 2017.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, notre perte nette ajustée s'est établie à 24,5 millions \$ (0,66 \$ par action) comparativement à un résultat net ajusté de 29,1 millions \$ (0,79 \$ par action) en 2017.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES

La perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 1,1 million \$, soit 0,03 \$ par action de base et diluée, par rapport à un résultat net attribuable aux actionnaires 134,3 millions \$, soit 3,63 \$ par action de base et diluée, lors de l'exercice précédent. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer les résultats par action de base a été de 37 394 000 pour l'exercice 2018 et de 36 995 000 pour l'exercice 2017 (37 394 000 et 37 040 000 respectivement pour les résultats dilués par action).

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Par rapport aux trimestres comparatifs, les revenus affichent des hausses pour la saison d'hiver et des baisses pour la saison d'été. Pour la saison d'hiver (T1 et T2), à la suite de notre décision d'augmenter notre capacité sur l'ensemble de nos marchés, le nombre de voyageurs est en hausse, ainsi que les prix de vente moyens. Pour la saison d'été 2018 (T3 et T4), la baisse des revenus est due à la vente de notre filiale Jonview, partiellement compensée par une augmentation du volume des activités sur le marché transatlantique, notre principal marché durant cette période.

Quant à nos résultats d'exploitation, pour la saison d'hiver (T1 et T2), la diminution de notre perte d'exploitation découle principalement de l'augmentation du nombre de voyageurs, combinée à une hausse des prix de vente moyens sur l'ensemble de nos marchés, ainsi qu'à l'effet de change favorable sur nos coûts. Pour la saison d'été (T3 et T4), la détérioration de notre résultat d'exploitation est principalement attribuable à la hausse des prix du carburant, combinée à l'effet de change. La détérioration de notre résultat d'exploitation durant l'été a été accentuée par les cessions de notre filiale à part entière Jonview et de notre participation minoritaire dans les hôtels Ocean. En conséquence, les informations financières trimestrielles suivantes peuvent donc varier de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Principales informations financières trimestrielles non auditées								
	T1-2017	T2-2017	T3-2017	T4-2017	T1-2018	T2-2018	T3-2018	T4-2018
(en milliers de dollars, sauf les données par action)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	Retraité ¹ \$
Revenus	689 332	884 310	733 152	698 551	725 782	901 981	696 551	668 268
Loyers d'aéronefs	36 103	37 361	32 390	26 285	30 169	33 352	32 090	28 843
Résultat d'exploitation	(50 671)	(15 061)	40 952	59 500	(45 795)	(8 747)	(7 994)	11 261
Résultat net	(31 054)	(6 155)	27 168	148 413	(5 233)	8 487	(3 685)	2 847
Résultat net attribuable aux actionnaires	(32 073)	(8 354)	26 588	148 147	(6 588)	6 683	(4 038)	2 817
Résultat de base par action	(0,87)	(0,23)	0,72	4,00	(0,18)	0,18	(0,11)	0,08
Résultat dilué par action	(0,87)	(0,23)	0,72	3,97	(0,18)	0,18	(0,11)	0,07
Résultat d'exploitation ajusté ²	(37 079)	1 508	59 055	78 541	(31 026)	6 563	5 091	35 885
Résultat net ajusté ²	(36 039)	(8 100)	26 857	46 381	(33 868)	(4 548)	(3 026)	16 902
Résultat net ajusté par action ²	(0,98)	(0,22)	0,73	1,24	(0,91)	(0,12)	(0,08)	0,45

¹La Société a retraité ses états financiers consolidés au 31 octobre 2018. Voir section Retraitement.

²Voir section 2 - Mesures financières non normalisées selon les IFRS

FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre, la Société a affiché des revenus de 668,3 millions \$, soit 30,3 millions \$ (4,3 %) de moins que pour la période correspondante de 2017, alors qu'ils avaient atteint 698,6 millions \$. Cette diminution est attribuable à la vente de notre filiale Jonview. La diminution des revenus a été atténuée par le marché transatlantique, notre principal marché pour cette période, où nous avons observé une augmentation du nombre de voyageurs de 14,8%, malgré une baisse des prix de vente moyens de 1,5 %. Sur ce marché, la capacité déployée par la Société était supérieure de 13,6 % à celle de 2017, alors que la capacité globale affichait une hausse d'environ 9 %. Nos activités se sont soldées par un résultat d'exploitation de 11,3 millions \$, comparativement à 59,5 millions \$ en 2017. La détérioration de notre résultat d'exploitation résulte principalement de la hausse des prix du carburant qui, combinée à l'effet de change, a entraîné une augmentation de nos charges d'exploitation de 35,3 millions \$. La détérioration de notre résultat d'exploitation a été atténuée par l'augmentation de la capacité et des coefficients d'occupation sur le marché transatlantique.

Au cours du quatrième trimestre, nous avons enregistré un résultat net de 2,8 millions \$, comparativement à 148,4 millions \$ en 2017. Le résultat net attribuable aux actionnaires a atteint 2,8 millions \$ (0,08 \$ par action de base et 0,07 \$ par action sur une base diluée) par rapport à 148,1 millions \$ (4,00 \$ par action de base et 3,97 \$ par action sur une base diluée) en 2017.

Pour le quatrième trimestre, notre résultat net ajusté s'est établi à 16,9 millions \$ (0,45 \$ par action) comparativement à 46,4 millions \$ (1,24 \$ par action) en 2017.

9. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 octobre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 593,7 millions \$, comparativement à 593,6 millions \$ au 31 octobre 2017. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 338,9 millions \$ à la fin de l'exercice 2018, comparativement à 309,1 millions \$ en 2017. Notre état de la situation financière témoigne d'un fonds de roulement de 283,3 millions \$, soit un ratio de 1,33, par rapport à 386,6 millions \$ et un ratio de 1,51 au 31 octobre 2017.

L'actif total a augmenté de 108,4 millions \$ (7,5 %), passant de 1 453,2 millions \$ le 31 octobre 2017 à 1 561,6 millions \$ le 31 octobre 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, des loyers reportés et des encaisses bailleurs à recevoir à la suite d'entretiens d'aéronefs. Les capitaux propres ont augmenté de 13,6 millions \$, passant de 555,0 millions \$ au 31 octobre 2017 à 568,5 millions \$ au 31 octobre 2018. Cette hausse découle principalement du gain latent sur les couvertures de flux de trésorerie de 5,2 millions \$, combiné aux émissions de capital-actions et au gain de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères de 1,6 million \$.

FLUX DE TRÉSORERIE

				Variation	
	2018	2017	2016	2018	2017
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	%	%
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	68 804	161 487	43 561	(57,4)	270,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(93 644)	97 901	5 093	(195,7)	1 822,3
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(430)	(3 596)	(9 823)	88,0	63,4
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie	(982)	450	(12 132)	(318,2)	103,7
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies	(26 252)	256 242	26 699	(110,2)	859,7
Variation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	—	—	542	—	(100,0)

Activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 68,8 millions \$, par rapport à 161,5 millions \$ en 2017. La diminution est attribuable à la baisse de la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel de 52,1 millions \$ et à la baisse de notre résultat net avant les éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds de 47,3 millions \$.

Nous nous attendons à continuer de générer des flux de trésorerie positifs de nos activités d'exploitation en 2019.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement se sont établis à 93,6 millions \$ pour l'exercice courant, comparativement à des flux de trésorerie générés de 97,9 millions \$ en 2017. En 2018, à la suite de la vente de notre filiale Jonview, nous avons reçu une contrepartie nette de la trésorerie cédée de 28,6 millions \$. Nos acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 49,5 millions \$ en 2018 par rapport à l'an dernier, à la suite de l'acquisition d'un terrain en 2018 au montant de 59,9 millions \$. En 2017, les acquisitions liées à l'entretien d'aéronefs ont été plus importantes qu'en 2018. En 2017, à la suite de la vente de notre participation minoritaire de 35 % dans les hôtels Ocean, nous avons reçu une contrepartie de 187,5 millions \$. Nous avons également investi 15,3 millions \$ pour l'acquisition de 50 % des actions de Desarrollo Transimar, et versé 5,0 millions \$ pour l'acquisition de la totalité des actions de notre filiale Jonview Canada inc. en 2017.

En 2019, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pourraient s'élever à environ 40,0 millions \$, excluant toutes acquisitions de terrains et d'hôtels en lien avec le développement de notre division hôtelière.

Activités de financement

Les flux de trésorerie utilisés par activités de financement se sont établis à 0,4 million \$ par rapport à 3,6 millions \$ en 2017. L'utilisation des flux de trésorerie inférieure à 2017 découle principalement des exercices d'options totalisant 1,9 million \$ en 2018, par rapport à des exercices d'options totalisant 0,1 million \$ en 2017, combinée à une diminution de 1,1 million \$ du dividende d'une filiale versé à un actionnaire sans contrôle.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE RETRAITÉE

	31 octobre 2018 Retraité ¹ \$	31 octobre 2017 Retraité ¹ \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 654	593 582	72	Se reporter à la section Flux de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie	338 919	309 064	29 855	Augmentation du volume des activités
Clients et autres débiteurs	140 009	121 618	18 391	Augmentation des encaisses bailleurs à recevoir à la suite d'entretiens d'aéronefs
Impôts sur le résultat à recevoir	26 505	17 418	9 087	Augmentation des impôts recouvrables compte tenu des pertes déductibles
Stocks	14 464	12 790	1 674	Augmentation de l'inventaire de carburant
Charges payées d'avances	63 789	64 245	(456)	Aucun écart important
Dépôts	61 992	52 129	9 863	Augmentation des dépôts liés aux aéronefs commandés
Actifs détenus en vue de la vente	—	47 472	(47 472)	Vente de notre filiale Jonview en novembre 2017
Actifs d'impôt différé	14 850	16 286	(1 436)	Diminution des impôts différés relatifs aux instruments financiers dérivés
Immobilisations corporelles	201 478	134 672	66 806	Acquisition d'un terrain au Mexique
Immobilisations incorporelles	42 689	49 604	(6 915)	Amortissement de l'exercice, compensé par les acquisitions
Instruments financiers dérivés	20 497	18 058	2 439	Variation favorable du dollar par rapport à la devise américaine en regard des dérivés contractés
Placements	16 084	15 888	196	Aucun écart important
Autres actifs	26 685	390	26 295	Augmentation des loyers reportés
Passif				
Fournisseurs et autres créditeurs	326 621	245 013	81 608	Augmentation de la portion courante des participations ne donnant pas le contrôle, du volume des activités et des salaires à payer
Provision pour remise en état des aéronefs loués	57 228	47 917	9 311	Augmentation du nombre d'aéronefs loués
Impôt sur le résultat à payer	1 117	8 102	(6 985)	Paiement des soldes dus
Instruments financiers dérivés	3 445	8 278	(4 833)	Arrivée à échéance de dérivés de change durant l'exercice
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	—	33 109	(33 109)	Vente de notre filiale Jonview en novembre 2017
Dépôts de clients et revenus différés	510 631	433 897	76 734	Augmentation du volume des activités
Autres passifs	92 025	119 713	(27 688)	Diminution de la portion non courante des participations ne donnant pas le contrôle, partiellement compensée par l'augmentation des avantages incitatifs reportés liés aux aéronefs
Passifs d'impôt différé	2 019	2 217	(198)	Aucun écart important
Capitaux propres				
Capital-actions	219 684	215 444	4 240	Exercices d'options et émissions sur le capital
Provision pour paiements fondés sur des actions	18 017	17 817	200	Aucun écart important
Résultats non distribués	329 895	327 562	2 333	Autres éléments du résultat global de l'exercice
Profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie	9 732	4 532	5 200	Gain net sur les instruments financiers désignés dans des couvertures de flux de trésorerie
Montant cumulé des écarts de change	(8 799)	(10 385)	1 586	Gain de change sur conversion des états financiers de filiales étrangères

¹ La Société a retraité ses états financiers consolidés aux 31 octobre 2018 et 2017. Voir section Retraitement.

FINANCEMENT

Au 12 décembre 2018, la Société dispose de plusieurs types de financement. Elle dispose principalement d'une facilité de crédit à terme rotatif ainsi que de lignes d'émissions de lettres de crédit.

Le 11 mai 2018, la Société a renouvelé son entente de crédit à terme rotatif de 50 millions \$ aux fins de ses opérations. Selon la nouvelle entente, qui vient à échéance en 2022, la Société peut augmenter le montant du crédit jusqu'à 100 millions \$, avec l'approbation des prêteurs. L'entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions, et est aussi garantie par le nantissement de certaines valeurs mobilières des principales filiales européennes. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au taux préférentiel de l'institution financière, ou au TIOL (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime. Selon les termes des ententes, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2018, tous les ratios et conditions financières étaient respectés et la facilité de crédit n'était pas utilisée.

Ententes hors bilan

Dans le cours normal de ses affaires, Transat conclut des ententes et contracte des obligations qui auront une incidence sur l'exploitation et les flux de trésorerie futurs de la Société, dont certaines sont présentées au passif dans les états financiers consolidés retraités et d'autres par voie de notes aux états financiers retraités. Au 31 octobre 2018, ainsi qu'au 31 octobre 2017, la Société n'avait aucune obligation présentée à l'état de la situation financière.

Les obligations qui ne sont pas présentées au passif sont considérées comme des ententes hors bilan. Ces ententes contractuelles sont établies avec des entités dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société et incluent ce qui suit :

- Garanties (voir les notes 16 et 25 afférentes aux états financiers consolidés audités retraités)
- Contrats de location simple (voir la note 24 afférente aux états financiers consolidés audités retraités)
- Obligations d'achat (voir la note 24 afférente aux états financiers consolidés audités retraités)

Les ententes hors bilan qui peuvent être estimées, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, s'élevaient à environ 2 506,9 millions \$ au 31 octobre 2018 (1 745,2 millions \$ au 31 octobre 2017) et se résument comme suit :

ENTENTES HORS BILAN	2018	2017
(en milliers de dollars)	\$	\$
Garanties		
Lettres de crédit irrévocables	31 221	27 137
Contrats de cautionnement	419	701
Contrats de location simple		
Obligations en vertu de contrats de location simple	2 475 276	1 717 383
	2 506 916	1 745 221
Ententes avec des fournisseurs	79 848	94 640
	2 586 764	1 839 861

Dans le cours normal des affaires, des garanties sont requises dans l'industrie du voyage afin d'offrir des indemnités et des garanties aux contreparties à certaines opérations, comme des contrats de location simple, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement. Jusqu'à maintenant, Transat n'a pas versé de paiements importants en vertu de telles garanties. Les contrats de location simple sont établis afin de permettre à la Société de louer certains éléments plutôt que de les acquérir.

La Société dispose, aux fins d'émission de lettres de crédit, d'un crédit rotatif au montant de 75,0 millions \$ renouvelable annuellement, pour lequel la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2018, un montant de 56,2 millions \$ était utilisé, dont 51,2 millions \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera levée.

Le 27 février 2018, la Société a renouvelé sa facilité de cautionnement. En vertu de cette entente, qui est maintenant renouvelable en 2020, la Société peut faire émettre des contrats de cautionnement d'une durée maximale de trois ans et pour un montant total de 50,0 millions \$. Cette facilité permet, entre autres, à la Société d'émettre des contrats de cautionnement à certains de ses fournisseurs à qui des lettres de crédit étaient émises et pour lesquelles la Société devait céder en nantissement de la trésorerie égale au montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2018, un montant de 31,2 millions \$ était utilisé en vertu de cette facilité, et ce aux fins de l'émission de lettres de crédit à certains de nos fournisseurs de services.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit pour ses opérations anglaises, d'une ligne de crédit bancaire gagées par des dépôts de 3,9 millions £ (6,6 millions \$), laquelle est pleinement utilisée.

Au 31 octobre 2018, le montant des ententes hors bilan, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, avait augmenté de 761,7 millions \$ par rapport au 31 octobre 2017. Cette augmentation découle principalement des ententes signées pour la location de treize appareils, soit cinq Airbus A321neo LR, quatre Airbus A321neo, deux Airbus A321ceo et deux Airbus A330, mais aussi de la dépréciation du dollar vis-à-vis du dollar américain, le tout partiellement atténué par les remboursements effectués durant l'exercice. Les A321neo LR seront progressivement intégrés à la flotte à partir du printemps 2019, au fur et à mesure que les A310, puis certains gros porteurs Airbus A330 dont les baux arrivent à échéance d'ici 2022, en seront retirés.

Nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES PAR EXERCICE	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et plus	Total
Exercices clos les 31 octobre	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations contractuelles							
Dette à long terme	—	—	—	—	—	—	—
Contrats de location (aéronefs)	173 272	203 104	232 874	228 308	218 379	1 280 214	2 336 151
Contrats de location (autres)	26 390	22 049	19 101	13 610	9 331	48 644	139 125
Ententes avec des fournisseurs et autres obligations	63 739	4 718	5 155	5 228	5 200	36 196	120 236
	263 401	229 871	257 130	247 146	232 910	1 365 054	2 595 512

Endettement

La Société n'affiche aucune dette à l'état de la situation financière.

La dette totale de la Société s'élève à 622,3 millions \$, soit une baisse de 38,4 millions \$ comparativement à 2017, qui est principalement due à la renégociation d'ententes pour la location de Airbus A330.

La dette totale nette a diminué de 38,5 millions \$, passant de 67,1 millions \$ au 31 octobre 2017 à 28,6 millions \$ au 31 octobre 2018. La diminution de notre dette totale nette est due à la baisse de notre dette totale.

Actions en circulation

Au 31 octobre 2018, il y avait trois catégories d'actions autorisées, soit un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A, un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions privilégiées ne comportent aucun droit de vote et elles peuvent être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Au 6 septembre 2019, il y avait un total de 37 747 090 actions à droit de vote en circulation.

Les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à droit de vote de catégorie B de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Options d'achat d'actions

Au 6 septembre 2019, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation s'élevait à 1 748 570, dont 1 428 716 pouvaient être exercées.

10. AUTRES

FLOTTE

La flotte d'Air Transat compte actuellement vingt Airbus A330 (332, 345 ou 375 sièges), dont quatre sont entrés en service au cours de 2018, sept Airbus A310 (250 sièges), cinq Boeing 737-800 (189 sièges), et deux Airbus A321ceo (199 sièges), qui sont entrés en service au cours du troisième trimestre de 2018.

Durant l'hiver 2018, la Société bénéficiait également d'ententes pour la location saisonnière de douze Boeing 737-800 (189 sièges), de quatre Boeing 737-700 (149 sièges) et deux Airbus A320 (199 sièges).

Durant les exercices terminés les 31 octobre 2018 et 2017, la Société a signé des ententes pour la location de quinze Airbus A321neo LR et deux Airbus A321neo, qui entreront en service progressivement à partir du printemps 2019.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 28 novembre 2018, la Société a fait l'acquisition d'un terrain à Puerto Morelos pour un montant de 11,8 millions \$ US [15,7 millions \$], dont le solde a été entièrement versé en espèces.

Le 5 juin 2019, la Société a réglé, sans admission de responsabilité, pour un montant de 5,0 millions \$ US [6,7 millions \$] un litige par lequel les demandeurs alléguaient l'appropriation illicite de renseignements confidentiels et la sollicitation d'employés; ce montant a été comptabilisé sous Éléments spéciaux aux états consolidés retraités des résultats au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

Le 23 août 2019, une forte majorité des actionnaires de la Société ont voté en faveur de la résolution spéciale approuvant le plan d'arrangement qui avait été annoncé précédemment et aux termes duquel Air Canada fera l'acquisition de la totalité des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B émises et en circulation de Transat pour une contrepartie au comptant de 18,00 \$ par action. Voir la section 6 – Développements récents pour de plus amples détails.

11. COMPTABILITÉ

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés retraités exige que la direction fasse certaines estimations et pose de jugements sur l'avenir. Nous évaluons périodiquement ces estimations, qui sont fondées sur les expériences antérieures, les changements survenus dans le secteur commercial et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs, que nous, la direction, croyons raisonnables dans les circonstances. Nos estimations font appel à notre jugement, lequel se fonde sur les informations qui nous sont accessibles. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés retraités. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Ces rubriques ne portent que sur les estimations que nous jugeons importantes en fonction du degré d'incertitude et de la vraisemblance de l'incidence marquée qu'elles pourraient avoir par rapport à d'autres. Nous utilisons des estimations dans de nombreux autres domaines pour traiter les questions incertaines.

Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

GOODWILL

Nous comptabilisons des sommes importantes sous les postes Goodwill et Immobilisations incorporelles à l'état de la situation financière, calculées selon la méthode du coût d'origine. Nous devons soumettre à un test de dépréciation le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, tels que les marques de commerce, annuellement ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT), dans le cas du goodwill, dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif ou d'une UGT et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservis par la Société. Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont généralement tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif ou de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Ces analyses font appel à notre jugement car nous devons nous prononcer sur divers aspects de l'exploitation future. Les prévisions de trésorerie qui sont utilisées pour déterminer la valeur des actifs ou des UGT peuvent varier avec le temps en raison des conditions du marché, de la concurrence et d'autres facteurs de risques (voir section Risque et incertitudes).

Au 31 octobre 2016, des changements importants dans l'environnement dans lequel la Société exerce ses activités, tel que des hausses importantes de capacité sur les marchés où la Société exerce ses activités et de leurs effets sur les prix de vente et sur les coefficients d'occupation, de la volatilité des devises et des prix du carburant et de la détérioration des résultats de la saison d'été 2016 ont amené la direction à revoir les hypothèses de flux de trésorerie futurs et ainsi à effectuer un nouveau test de dépréciation. À la suite de ce test de dépréciation, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de son goodwill de 63,9 millions \$, correspondant au solde de goodwill de son unique UGT au 31 octobre 2016.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La Société a effectué un test de dépréciation au 30 avril 2018 afin de déterminer si la valeur comptable des marques de commerce était supérieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des marques de commerce est déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen de la méthode de la capitalisation des redevances. La Société établit des prévisions de flux de trésorerie d'après des taux de redevances préétablis, qui représentent ce qu'un tiers débourserait afin d'exploiter la marque de commerce. Les prévisions de flux de trésorerie, qui correspondent aux redevances après impôts, sont ensuite actualisées.

Au 30 avril 2018, les taux d'actualisation après impôts utilisés pour les tests de dépréciation des marques de commerce se situent entre 10,0 % et 18,0 % [entre 10,3 % et 18,0 % au 30 avril 2017].

Le 30 avril 2018, si le taux d'actualisation après impôts utilisé pour les tests de dépréciation avait été supérieur de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Le 30 avril 2018, si les flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation avaient été inférieurs de 10 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Au 31 octobre 2018, aucun indicateur ne porte à croire que les conclusions du test pourraient être modifiées depuis le 30 avril 2018.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE DÉFINIE

Des sommes importantes, établies au coût d'origine, figurent également sous le poste Immobilisations corporelles de l'état de la situation financière. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont revues annuellement, ou lorsqu'il y a des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable, afin de déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties, compte tenu de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité estimée. Les aéronefs, et leurs composantes, constituent une catégorie importante des immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est fonction de plusieurs hypothèses, notamment la période sur laquelle l'aéronef sera utilisé, le calendrier de renouvellement de la flotte et l'estimation de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composantes au moment de leur disposition prévue. La période d'amortissement est déterminée en fonction du calendrier prévu pour renouveler nos aéronefs. L'estimé de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composantes au moment de leur disposition prévue est supportée par des évaluations de source externe revue périodiquement. Notre calendrier pour renouveler nos aéronefs et la valeur de réalisation de nos aéronefs que nous pourrions obtenir lors du renouvellement de la flotte sont tributaires de nombreux facteurs dont l'offre et la demande pour des aéronefs au moment prévu du renouvellement de la flotte. Des changements dans la durée d'utilité estimée de la valeur résiduelle des aéronefs pourraient influencer grandement la charge d'amortissement. En général, il faudrait modifier défavorablement nos principales hypothèses dans une proportion de 10 % pour entraîner une réduction de valeur telle qu'elle aurait une incidence importante sur nos résultats et notre situation financière. Une telle réduction, cependant, n'entraînerait pas de sortie de fonds et ne toucherait pas nos flux de trésorerie.

Aucun événement ou changement de situation n'est survenu au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 qui aurait pu nécessiter une réduction de valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée de vie définie.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient dans des conditions de concurrence normales des parties consentantes et bien informées. La Société établit la juste valeur de ses instruments financiers dérivés en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon ce qui est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Société a un accès immédiat. La Société tient également compte de son propre risque de crédit ainsi que du risque de crédit de la contrepartie lors de la détermination de la juste valeur de ses instruments financiers dérivés selon qu'il s'agit d'actifs financiers ou de passifs financiers. Si le marché d'un instrument financier dérivé n'est pas actif, la Société établit la juste valeur par l'application de techniques d'évaluation, telles l'utilisation des informations disponibles sur des transactions portant sur des instruments identiques en substance, par l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres techniques, le cas échéant. La Société s'assure, dans la mesure du possible, d'intégrer les facteurs que des intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et que la technique d'évaluation est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers, dont entre autres le risque de crédit de la partie en cause.

Provision pour remise en état des aéronefs loués

En vertu des contrats de location simple pour des aéronefs et moteurs, la Société est tenue de maintenir ceux-ci en bon état et suivre le plan d'entretien. La Société comptabilise l'obligation d'entretien des aéronefs et des moteurs loués en fonction du degré d'utilisation jusqu'au prochain entretien. L'obligation est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent. Selon le type d'entretien, le degré d'utilisation est déterminé en fonction des cycles, des heures de vols ou du passage du temps entre chaque entretien. Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour remise en état des aéronefs loués sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le renouvellement prévu de la flotte d'aéronefs, les conditions de retour des aéronefs loués ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. En général, il faudrait modifier défavorablement les principales hypothèses utilisées dans le calcul de cette provision dans une proportion de 2 % à 4 % pour entraîner des charges supplémentaires qui pourraient avoir un effet important sur nos résultats, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle pour laquelle l'actionnaire qui n'exerce pas le contrôle peut exiger le rachat par la Société des actions qu'il détient est reclassée au passif à leur valeur de rachat estimative, présumant ainsi l'exercice de son option. Lorsqu'elle n'est pas prédéterminée selon une formule de calcul, cette valeur de rachat estimative est déterminée selon sa juste valeur. Le calcul de la juste valeur est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des projections financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de la filiale. La juste valeur est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. En général, il faudrait modifier défavorablement les principales hypothèses utilisées dans le calcul de cette provision de plus de 15 % pour entraîner des charges supplémentaires qui pourraient avoir un effet important sur notre résultat global, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

Avantages du personnel futurs

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction. La Société comptabilise la charge de retraite de ces employés d'après des calculs actuariels, effectués annuellement d'après la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge de retraite est effectué selon les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux de croissance des gains admissibles et de l'âge de retraite des employés. Les obligations au titre des ententes de retraite sont actualisées d'après les taux d'intérêt courants du marché. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le coût et les obligations liés aux avantages du personnel futurs, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente au processus d'évaluation actuarielle. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2018
Augmentation (diminution)	\$	\$
Taux d'actualisation	(3)	(1 153)
Taux de croissance des gains admissibles	14	61

Impôts

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisées par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte. Par ailleurs, la déductibilité fiscale des pertes que la Société a déclarées au cours des exercices passés avec les placements dans des PCAA a été remise en question par les autorités fiscales et des avis de cotisation ont été reçus à cet effet au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015. Cette situation, qui pourrait entraîner une charge d'environ 16,2 millions \$, n'est pas provisionnée puisque la Société a l'intention de se défendre vigoureusement et croit fermement posséder suffisamment de faits et d'arguments pour conclure que la décision finale lui sera probablement favorable. Cependant, cette situation a entraîné un déboursé de 15,1 millions \$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016. La situation n'ayant pas évolué durant l'exercice 2018, ce montant est comptabilisé comme impôts sur le résultat à recevoir au 31 octobre 2018.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses dépenses et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

Gestion du risque de change

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses baux d'aéronefs et de moteurs, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 68 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 19 % des revenus est réalisé avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société conclut des contrats de change à terme pour l'achat et/ou la vente de devises, en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois, et ce, en conformité avec sa politique de gestion des risques de devises.

La Société documente à titre d'instruments de couverture certains de ses dérivés de change et démontre régulièrement que ces instruments sont suffisamment efficaces pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture. Ces dérivés de change sont désignés comme couverture de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste Autres éléments du résultat global à l'état du résultat global consolidé. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés. Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés antérieurement demeurent inscrits au poste Profit (perte) latent(e) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé seront comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites au poste Cumul des autres éléments du résultat global jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés sous le poste Profit (perte) latent(e) sur les couvertures de flux de trésorerie sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

Gestion du risque lié aux prix du carburant

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de contrats à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois.

Les instruments financiers dérivés liés à l'achat de carburant sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés dans la rubrique « Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés » à l'état des résultats consolidés. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés à la rubrique « Carburant d'aéronefs ».

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les comptes clients compris avec les Clients et autres débiteurs à l'état de la situation financière totalisent 30,9 millions \$ au 31 octobre 2018. Les comptes clients sont composés d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs. Au 31 octobre 2018, environ 6 % des débiteurs était impayé depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 80 % était en règle, à moins de 30 jours. Il ne s'est jamais produit que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services, principalement des hôteliers, la Société effectue des dépôts afin de bénéficier d'avantages, entre autres relativement au prix, à l'exclusivité et à l'allotement de chambres. Au 31 octobre 2018, ces dépôts totalisent 27,1 millions \$. Ces dépôts sont généralement compensés par les achats de nuitées dans ces hôtels. Le risque provient du fait que ces hôtels ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les nuitées entendues. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls hôteliers qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre d'hôtels et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 34,9 millions \$ au 31 octobre 2018 et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuve que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2018, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 67,0 millions \$ et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs.

Pour les institutions financières y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2018 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux (selon Dominion Bond Rating Service [« DBRS »]), A1 (selon Standard & Poor's) ou P1 (selon Moody's) en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2018.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de sa facilité de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Des normes publiées mais non encore entrées en vigueur sont présentées ci-dessous. La Société n'a pas adopté ces normes de façon anticipée.

IFRS 9 – Instruments financiers

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une approche revue en profondeur de la comptabilité de couverture. L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La Société adoptera l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2018 et l'application sera effectuée de manière rétrospective, avec retraitement des chiffres comparatifs. La Société appliquera le nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques de change de manière prospective à partir du 1^{er} novembre 2018. Pour les relations de couverture incluant des options qui existaient au 1^{er} novembre 2017 ou qui ont été désignées par la suite, la Société comptabilisera les changements en lien avec la valeur temps des options de manière rétrospective, avec retraitement des chiffres comparatifs. Les méthodes comptables et les principaux changements en lien avec l'adoption de l'IFRS 9 sont expliqués dans la note 4 aux états financiers consolidés retraités pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que plusieurs interprétations relatives aux produits. L'IFRS 15 énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et prévoit la présentation d'informations pertinentes et plus complètes. Le principe de base de l'IFRS 15 est qu'une entité doit comptabiliser ses revenus afin de refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. La Société adoptera l'IFRS 15 le 1^{er} novembre 2018 et l'application sera effectuée de manière rétrospective, avec ajustement à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} novembre 2017 et l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Les méthodes comptables et les principaux changements en lien avec l'adoption de l'IFRS 15 sont expliqués dans la note 4 aux états financiers consolidés retraités pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*. La location offre une source importante et flexible de financement pour de nombreuses entreprises. Toutefois, avec la norme actuelle, l'IAS 17, il est difficile d'obtenir une image précise des actifs et passifs liés aux contrats de location d'une entité. L'IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur, où la vaste majorité des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. Pour le bailleur, pratiquement toutes les exigences comptables actuelles demeurent. Certaines exemptions s'appliqueront aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'éléments de faible valeur.

Considérant que la Société s'est engagée en vertu de nombreux contrats de location simple conformément à l'IAS 17, la Société prévoit que l'adoption de l'IFRS 16 entraînera une incidence significative sur ses états financiers consolidés. La Société devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation et un passif à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêt de l'obligation locative remplaceront la charge de loyer liée aux contrats de location simple.

Pour les aéronefs loués, les actifs liés au droit d'utilisation seront décomposés et les travaux d'entretien admissibles seront incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Conséquemment, la charge d'entretien des aéronefs loués devrait diminuer et la charge d'amortissement devrait augmenter à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.

L'application de l'IFRS 16 est obligatoire et sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019. La Société compte appliquer la méthode rétrospective avec retraitement pour chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée. La Société compte appliquer la mesure de simplification relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme, et prévoit ne pas se prévaloir de la mesure de simplification décrite au paragraphe C3 de l'IFRS 16 et de réapprécier ses conclusions antérieures afin de déterminer si ses contrats contiennent des contrats de location à la date de première application. La Société continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'IFRIC 23 indique les circonstances pour lesquelles les traitements fiscaux incertains doivent être traités isolément ou collectivement, ainsi que les hypothèses à considérer dans l'évaluation d'un traitement fiscal incertain afin de déterminer s'il est probable que le traitement soit accepté par l'administration fiscale. L'application de l'IFRIC 23 sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle interprétation de l'IFRIC sur ses états financiers consolidés.

12. RISQUES ET INCERTITUDES

La présente section donne un aperçu des risques généraux ainsi que des risques particuliers auxquels Transat et ses filiales sont exposées, lesquels sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les activités de la Société. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou ses activités. En outre, les risques et incertitudes décrits peuvent se matérialiser ou non, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles prévues aux présentes. D'autres sources de risques et d'incertitude, insoupçonnées ou jugées négligeables pour le moment, pourraient se manifester dans le futur et avoir un effet défavorable sur la Société.

GOVERNANCE DES RISQUES

Pour améliorer ses capacités de gestion du risque, la Société a établi un cadre de référence visant à fournir une structure permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les différents risques applicables à son industrie et ceux subis par toutes les sociétés. Ce cadre de référence est guidé par les principes suivants :

- Promouvoir une culture de sensibilisation au risque, au niveau du siège social et des filiales; et
- Intégrer la gestion des risques aux objectifs stratégiques, financiers et opérationnels.

Pour chacun des risques, un propriétaire a été identifié pour élaborer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation afin de limiter les conséquences des risques sous sa responsabilité et/ou la probabilité que ses risques se manifestent. Ce propriétaire représente une première ligne de défense en gestion des risques. Les services support de la Société, soit les fonctions Finances, Affaires juridiques, Sécurité informatique et Ressources humaines constituent quant à elles une deuxième ligne de défense car elles participent à la conception et au fonctionnement des mesures d'atténuation complémentaires des risques. Finalement, le service d'Audit interne représente la troisième ligne de défense pour fournir une assurance indépendante quant à l'efficacité et à l'efficacité des contrôles visant ces mesures d'atténuation.

De plus, la Société a adopté un processus continu de gestion des risques comprenant une évaluation trimestrielle des risques auxquels la Société et ses filiales sont exposées, sous la surveillance du comité d'audit (risques financiers), du comité des ressources humaines et de rémunération (risques de ressources humaines) et du comité de gestion des risques et de régie d'entreprise (risques stratégiques et opérationnels).

Tous les risques d'entreprise sont également présentés aux membres du Conseil d'administration suivant une cartographie unique et un langage commun. Ils sont donc classifiés afin de faciliter une compréhension universelle des risques auxquels la Société est exposée.

RISQUES PRINCIPAUX

Un aperçu général de chacune des 10 principales catégories de risques est présenté ci-après, décrivant également les principales mesures pour réduire si possible l'occurrence et atténuer l'impact potentiel de ces risques sur les objectifs d'affaires de la Société. Bien que des couvertures d'assurances sont parfois souscrites pour certains de ces risques, et que des mesures d'atténuation soient en place, rien ne garantit que ces actions permettront de réduire de façon efficace les risques qui pourraient avoir une incidence négative sur la situation financière de la Société, sa réputation et/ou sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques et opérationnels.

RISQUES ÉCONOMIQUES ET GÉNÉRAUX

Le secteur des voyages vacances est sensible aux conjonctures économiques mondiale, nationale, régionale et locale. Des facteurs économiques, tels qu'un ralentissement important de l'économie, une récession ou une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs ou du taux d'emploi en Amérique du Nord, en Europe ou sur des marchés internationaux clés, pourraient avoir des conséquences défavorables sur nos activités et nos résultats d'exploitation, en portant atteinte à la demande de nos produits et services. Bien qu'il y ait des signes de reprise économique dans certaines zones touristiques que la Société dessert, les marchés financiers pourraient entrer de nouveau dans une période de croissance économique négative.

Un risque de l'industrie touristique consiste à la planification saisonnière de la capacité des vols et des nuitées. Pour ce faire, la Société doit prévoir d'avance la demande des voyageurs et anticiper la tendance de leurs destinations préférées futures. La mauvaise planification de ces besoins pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nos résultats d'exploitation pourraient également être influencés par des facteurs externes à Transat, notamment des conditions météorologiques extrêmes, des désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l'instabilité politique, le terrorisme réel ou appréhendé, l'écllosion d'épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l'égard de la sécurité de nos services à destinations et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne et le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l'environnement. De plus, nos revenus sont sensibles à tout événement touchant le transport aérien national et international, les locations d'automobiles et les réservations d'hôtel et de croisières.

RISQUES DE LA CONCURRENCE

Transat évolue dans une industrie où la concurrence est vive depuis plusieurs années. Des transporteurs aériens et des voyagistes ont intensifié leur présence sur des marchés longtemps desservis par Transat. Certains concurrents sont de plus grande envergure, bénéficient de la notoriété d'un nom de marque et d'une présence dans des secteurs géographiques précis, disposent de ressources financières importantes et ont des relations privilégiées avec les fournisseurs de voyages. Nous rivalisons aussi avec les fournisseurs de voyages qui vendent directement aux voyageurs à des prix très compétitifs. La Société pourrait ainsi ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement intensif de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus et à sa marge bénéficiaire.

De plus, les besoins des voyageurs dictent l'évolution de notre industrie. Depuis ces dernières années, ceux-ci exigent une valeur accrue, un meilleur choix de produits et un service personnalisé, le tout à des prix compétitifs. En effet, l'engouement pour Internet permet dorénavant aux voyageurs d'avoir facilement accès à des renseignements sur les produits et services de voyage et d'acheter ceux-ci directement auprès des fournisseurs, contournant ainsi tant les voyagistes, comme Transat, que les agents de voyages détaillants par l'entremise desquels nous obtenons une partie de nos revenus. Les forces du marché influencent également notre capacité de sièges et nuitées disponibles et questionnent, à certains égards, notre modèle de fonctionnement. L'incapacité de la Société à répondre rapidement à ces attentes de façon proactive pourrait avoir un effet négatif sur sa position concurrentielle tout en diminuant la profitabilité de ses produits.

De plus, comme nous comptons, dans une certaine mesure, sur les agents de voyages détaillants pour joindre des voyageurs et dégager des revenus, un changement dans les habitudes d'achat des consommateurs, qui délaisseraient les agences de voyages au profit de l'achat direct auprès des fournisseurs de voyages, pourrait avoir une incidence sur notre Société.

Ces facteurs pourraient nuire à nos revenus et marges bénéficiaires, car nous devrions vraisemblablement égaler les prix de la concurrence. La performance de la Société dans tous les pays où elle exerce ses activités dépendra de sa capacité à continuer d'offrir des produits de qualité à prix concurrentiels.

RISQUES DE RÉPUTATION

La capacité à maintenir de bonnes relations avec ses clients existants et à attirer de nouveaux clients dépend grandement de l'offre de service de Transat et de sa réputation. Bien que la Société ait déjà en place des pratiques de bonne gouvernance, incluant un code d'éthique, et qu'elle ait développé au fil des années divers mécanismes pour éviter que sa réputation soit affectée négativement, il n'y a pas de certitude que Transat continuera de bénéficier d'une bonne réputation, ou que des événements hors de son contrôle n'entacheront sa réputation. La perte ou la réduction de sa réputation pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités de la Société, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

RISQUES FINANCIERS

L'industrie du voyage en général et nos activités en particulier sont saisonnières. Par conséquent, nos résultats d'exploitation trimestriels peuvent varier. Nous croyons donc que les comparaisons de nos résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre, ou d'un semestre à l'autre, ne sont pas nécessairement significatives et ne devraient pas servir d'indice d'un rendement futur. De plus, en raison de tous les facteurs économiques et généraux décrits précédemment, nos résultats d'exploitation futurs pourraient être inférieurs aux attentes des analystes en valeurs mobilières et des investisseurs, ce qui aurait un effet défavorable sur le cours de nos actions.

Bien que Transat dispose de fonds considérables disponibles pour réagir à des pressions concurrentielles ou tirer profit d'occasions de croissance, la disponibilité d'un financement au moyen de nos facilités de crédit actuelles est assujettie à la conformité à l'égard de certains ratios financiers et conditions financières. Rien ne garantit que dans l'avenir, notre capacité à utiliser nos facilités de crédit actuelles ou à obtenir du financement supplémentaire, ne sera pas compromise. Par ailleurs, une volatilité des marchés financiers pourrait entraîner une diminution de l'accessibilité au crédit et une augmentation des coûts d'emprunt, rendant ainsi plus difficile d'accéder à un financement supplémentaire selon des modalités satisfaisantes. Conséquemment, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en subir les contrecoups.

Transat est tout particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que nous serions en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant sur nos clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une telle augmentation suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, sur notre situation financière ou sur nos résultats d'exploitation.

Transat est tenu à des obligations considérables non résiliables en vertu de contrats de location à l'égard de sa flotte aérienne. Si les revenus tirés de l'exploitation des aéronefs devaient diminuer, les paiements en vertu de nos contrats de location pourraient avoir une incidence importante sur les activités de notre Société.

Transat est également exposée, en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, aux variations du taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien. Ces variations de taux de change pourraient augmenter nos coûts d'exploitation ou diminuer nos revenus. Les variations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que nous tirons de notre trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que sur les frais d'intérêts découlant des titres de créance à taux variable, ce qui aurait une incidence sur nos revenus d'intérêts et nos frais d'intérêts.

Dans le cadre de nos activités, nous recevons des dépôts et des paiements anticipés de nos clients. Si les fonds provenant de ces paiements anticipés devaient diminuer, ou qu'ils ne soient pas disponibles pour payer nos fournisseurs, nous devrions trouver une autre source de capital. Ainsi rien ne pourrait garantir que nous trouverions une telle source selon des modalités qui conviennent à la Société, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur nos activités. De plus, ces paiements anticipés génèrent des revenus d'intérêts pour Transat. Selon notre politique de placement, nous ne pouvons investir ces dépôts et paiements anticipés que dans des titres de bonne qualité. Si ces titres ne procurent pas un aussi bon rendement que par le passé, notre Société pourrait voir ses revenus d'intérêts diminuer.

Comme Société qui traite des informations relatives aux cartes de crédit qu'utilisent nos voyageurs, nous devons nous conformer à des règles exigées par nos processeurs de cartes de crédit. Le défaut de respecter des ratios financiers ou certaines règles relatives aux dépôts ou de sécurité des données de cartes bancaires peut résulter en des pénalités ou la suspension des services offerts par les processeurs de carte de crédit. L'incapacité d'utiliser des cartes de crédit pourrait avoir un impact significatif défavorable sur nos réservations et par conséquent, sur nos résultats d'exploitation et notre rentabilité.

Finalement, il est parfois difficile de prévoir la façon dont certaines lois fiscales, canadiennes ou internationales, sont interprétées par les autorités fiscales appropriées. À la suite d'interprétation de ces lois par les différentes autorités, la Société pourrait devoir réviser ses propres interprétations des lois fiscales, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre marge bénéficiaire.

RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET FOURNISSEURS CLÉS

Malgré le positionnement favorable que nous procure notre intégration verticale, nous dépendons en partie de tiers qui nous fournissent certains éléments constitutifs de nos forfaits. Toute interruption importante de l'approvisionnement en produits et services de ces fournisseurs, dont certains seraient hors de notre contrôle, pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Notre dépendance envers, entre autres, Airbus, Boeing, Rolls-Royce, General Electric, Lufthansa Technik et Safran fait en sorte que nous pourrions subir les contrecoups de tous problèmes reliés aux aéronefs d'Airbus et de Boeing et aux moteurs Rolls-Royce ou General Electric que nous utilisons, y compris des matériaux défectueux, des problèmes mécaniques ou des perceptions négatives au sein de la communauté des voyageurs. La Société dépend aussi de certains fournisseurs au niveau du maintien et de la sécurité de ses systèmes d'information. Se référer à la section des « Risques technologiques ».

Nous dépendons également de transporteurs aériens qui ne font pas partie de notre groupe et d'un grand nombre d'hôteliers, dont plusieurs sont exclusifs à la Société. En général, ces fournisseurs peuvent résilier ou modifier des ententes qu'ils ont conclues avec nous moyennant un avis relativement court. Une éventuelle incapacité de remplacer ces ententes, ou de trouver des fournisseurs semblables, ou de renégocier les ententes à des tarifs réduits pourrait avoir une incidence néfaste sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De plus, toute baisse de qualité des produits ou services assurés par ces fournisseurs ou toute perception de la part des voyageurs d'une baisse de qualité pourrait nuire à notre réputation. La perte de contrats, les changements apportés aux ententes d'établissement des prix, un accès restreint aux produits et services des fournisseurs ou une opinion publique moins favorable envers certains fournisseurs faisant baisser la demande pour leurs produits et services pourraient avoir une incidence importante sur nos résultats.

RISQUES AÉRIENS

La Société a besoin pour exercer son activité, ou étendre sa portée, d'avoir accès à des avions qui sont en grande partie exploitée par sa filiale Air Transat. Cette flotte est principalement constituée d'appareils qui sont loués pour quelques années, avec des baux, parfois renouvelables, à des conditions diverses et échelonnés dans le temps. Le cas échéant, l'incapacité de renouveler les baux, d'avoir accès à des avions appropriés à des conditions adéquates et en temps opportun, ou de retirer du service comme prévu certains appareils, pourrait avoir un impact défavorable sur la Société.

Notre concentration sur cinq types d'aéronefs pourrait entraîner des temps d'arrêt importants pour une partie de notre flotte si des problèmes mécaniques survenaient ou si le responsable de la réglementation donnait toutes directives obligatoires sur l'entretien ou l'inspection applicables à nos types d'aéronefs. La perte de revenus liés à l'indisponibilité de nos aéronefs pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Un incident d'un de nos aéronefs qui se produirait durant nos activités pourrait donner lieu à des frais de réparation ou des coûts de remplacement majeurs à l'aéronef endommagé, une interruption de service, et à des réclamations. Conséquemment, cet événement pourrait exercer un impact défavorable sur la réputation de la Société.

La Société a également besoin d'avoir accès à des installations aéroportuaires dans ses marchés sources et dans ses multiples destinations. La Société doit notamment pouvoir compter sur des créneaux horaires pour les décollages, atterrissages et accès aux portes d'embarquement, à des conditions qui lui permettent d'être concurrentielle. En conséquence, toute difficulté à obtenir un tel accès, ou des perturbations des activités aéroportuaires causées par exemple par des conflits de travail ou d'autres facteurs, sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur notre exploitation.

À la suite de la privatisation d'aéroports et d'organismes de navigation aérienne au Canada, des aéroports et des organismes de navigation aérienne ont exigé des augmentations importantes de leurs frais d'utilisation des aéroports et de leurs redevances de navigation aérienne, d'autant plus que certains de ces aéroports sont situés dans des villes américaines, tout près des frontières canadiennes et ne sont pas sujets à de tels frais. Si ces frais d'utilisation et redevances de navigation devaient augmenter de manière significative, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en subir les contrecoups et concéder certaines routes à nos concurrents américains.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Pour exercer ses activités, accroître son chiffre d'affaires et réduire ses charges d'exploitation, Transat dépend grandement de diverses technologies de l'information et des télécommunications. En effet, nos activités dépendent de notre capacité de gérer les systèmes de réservation, y compris le traitement quotidien d'un grand volume d'appels téléphoniques, de contrôler la rentabilité des produits et leur inventaire, de changer les prix de manière dynamique, d'avoir accès à des renseignements et de les protéger, de distribuer nos produits à des agents de voyages détaillants et autres intermédiaires du secteur des voyages, et d'éviter la pénétration de nos systèmes informatiques. De plus, l'évolution rapide de ces technologies et la demande croissante des réservations sur le web ou les mobiles peut nécessiter des dépenses en capital plus élevées que prévu en vue d'améliorer le service à la clientèle, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos résultats d'exploitation.

Par ailleurs, ces moyens technologiques peuvent être vulnérables à divers types d'arrêt accidentel, d'interruption ou d'abus attribuables, entre autres causes, aux actions ou omissions de fournisseurs tiers, à des catastrophes naturelles, des attentats terroristes, des défaillances des systèmes de télécommunications, des pannes d'électricité, des virus informatiques, des actes de piratage informatique, des intrusions ou usurpations et autres menaces pour la sûreté. D'ailleurs, l'exploitation des vulnérabilités (cyberattaques) est de plus en plus sophistiquée et fréquente, ce qui nécessite des efforts constants pour la gestion et l'évolution des mesures. Même si Transat investit continuellement dans des moyens et dispositifs de sûreté et des plans de rétablissement du service après sinistre, ces moyens et dispositifs pourraient ne pas être suffisants ou mis en œuvre adéquatement. Toute panne ou défaillance de ces systèmes pourraient nuire considérablement aux activités de la Société, à ces relations clients et porter préjudice à son résultat d'exploitation et à sa situation financière.

De plus, plusieurs de ces systèmes de technologie d'information dépendent de fournisseurs tiers tels Softvoyage, Datalex et Radixx. Ces fournisseurs proposent davantage des solutions externes (en partenariat ou Cloud) qui requièrent des mesures de contrôle additionnelles. Si ces fournisseurs devenaient incapables de maintenir ou améliorer des solutions technologiques performantes de façon rentable et en temps opportun, la Société serait dans l'incapacité de réagir efficacement aux atteintes à la sécurité informatique, d'obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de sa clientèle ou d'appuyer de nouveaux produits offerts par la Société. Conséquemment, ces situations pourraient générer des charges additionnelles, ce qui aurait une incidence défavorable sur la situation financière de la Société.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

L'industrie dans laquelle évolue Transat est assujettie à de multiples lois et règlements tant canadiens qu'étrangers. Ceux-ci régissent entre autres les questions de sécurité, sûreté, droits des consommateurs, permis, licences, droits de propriété intellectuelle, protection de renseignements personnels, concurrence, tarification, et environnement. Conséquemment, les résultats futurs de Transat peuvent varier en fonction des mesures prises par les organismes gouvernementaux ayant compétence sur les activités de la Société, y compris l'octroi et les retards d'octroi de certaines autorisations ou de certains permis de la part de gouvernements, l'adoption de règlements qui ont une incidence sur les normes de service à la clientèle, notamment les nouvelles normes de sécurité des passagers, l'adoption de restrictions antibruit ou de règles de circulation nocturne plus sévères et la mise en vigueur de règlements provinciaux ayant une incidence sur les activités des agents de voyages détaillants et grossistes. De plus, des régimes de réglementation nouveaux ou différents ou des modifications apportées aux lois ou règlements et à la politique fiscale pourraient avoir un effet sur nos activités en ce qui concerne les taxes sur les chambres d'hôtel, les taxes sur la location automobile, les taxes imposées aux transporteurs aériens et les frais d'aéroport.

Dans le but de lutter contre le changement climatique, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a établi un modèle international qui imposerait des taxes sur les émissions de gaz à effet de serre, lesquelles serviraient à contrebalancer les émissions de gaz. Pour le transport aérien domestique, le gouvernement fédéral projette d'introduire une nouvelle loi qui serait accompagnée de règlements aux fins de mettre en œuvre un système de prix pour la pollution au carbone. L'impact de cette nouvelle législation sur l'industrie de l'aviation n'est pas clair à ce jour, ni quelles en seraient les implications financières pour Air Transat. Si toutefois cette loi se concrétise, il pourrait en découler des coûts additionnels, que la Société pourrait ne pas pouvoir répercuter entièrement dans les prix de vente de ses produits. Le cas échéant, sa marge en souffrirait.

Dans l'exercice de nos activités, tant du côté aérien que du secteur des voyages, la Société s'expose à des réclamations et poursuites, dont des recours collectifs. Les litiges ou les réclamations pourraient avoir un effet néfaste sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société.

RISQUES EN RESSOURCES HUMAINES

Les coûts de main-d'œuvre constituent une des rubriques importantes parmi les charges d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que Transat parvienne à maintenir ces coûts à des niveaux qui ne nuiront pas à ses activités, au résultat de son activité ni à sa situation financière.

La capacité de la Société de mener à bien son plan d'entreprise est tributaire de l'expérience de ses dirigeants et employés clés, ainsi que de la connaissance qu'ils ont du milieu touristique, des secteurs voyages et aériens. La perte d'employés importants pourrait nuire à nos activités et à nos résultats d'exploitation. De plus, notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion de rendement, notre plan de relève ainsi que notre plan de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs au niveau de notre capacité à attirer et conserver les ressources compétentes nécessaires pour soutenir la croissance et le succès de la Société.

En date du 31 octobre 2018, la Société comptait environ 5 000 employés dont près de 50 % sont syndiqués et font l'objet de six conventions collectives. Au 31 octobre 2018, une seule convention collective sur six n'était pas encore renouvelée. Les négociations pour le renouvellement de cette convention collective peuvent entraîner des arrêts, des ralentissements de travail ou des augmentations des coûts de main d'œuvre qui pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre résultat d'exploitation.

RISQUES DE COUVERTURE D'ASSURANCE

Le marché des assurances sur le transport aérien à l'égard des risques découlant d'une guerre et d'un acte terroriste a subi divers changements. En effet, notre assurance responsabilité liée à nos opérations aériennes couvre la responsabilité relative aux dommages découlant de blessures subies par des passagers ou du décès de ceux-ci, ainsi qu'aux dommages subis par des tiers. La limite par sinistre s'élève à 1,25 milliard \$US, sauf quant à l'assurance responsabilité pour les dommages corporels et matériels à des tiers (autres que les passagers) découlant des risques de guerre, dont la couverture maximale est de 250 millions \$US au total et par sinistre.

Au sujet de cette dernière, une assurance additionnelle est souscrite et maintenue à l'égard des dommages corporels et matériels à des tiers (autres que les passagers) découlant des risques de guerre qui couvre le montant en excédent de 250 millions \$US, jusqu'à la couverture maximale de 1 milliard \$US au total et par sinistre.

Toutefois, rien ne garantit que tous les risques soient ainsi couverts et que nous puissions maintenir une telle couverture à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable.

Quoique nous n'ayons jamais fait l'objet d'une réclamation d'assurance responsabilité civile pour laquelle nous n'avions pas de couverture suffisante, rien ne garantit que notre assurance suffise à couvrir des réclamations d'envergure ou que l'assureur concerné soit solvable lorsque le sinistre surviendrait. Rien ne garantit non plus que nous soyons en mesure d'obtenir une assurance adéquate à un coût acceptable dans l'avenir. Ces incertitudes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

13. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

L'application du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières constitue un exercice d'amélioration continue qui amène la Société à officialiser des processus et mesures de contrôle déjà en place et à en instaurer de nouveaux. La direction a choisi d'en faire un projet à l'échelle de la Société conduisant à une amélioration opérationnelle et à une meilleure gestion.

Conformément à ce règlement, la Société a produit des attestations signées par le Président et chef de la direction et le Vice-président, finances et administration et chef de la direction financière qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) ainsi que sur la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF).

Le Président et chef de la direction et le Vice-président, finances et administration et chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les CPCI pour fournir une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société leur a été communiquée et que l'information à fournir dans les documents visés de la Société par les règlements d'information continue a été comptabilisée, traitée, résumée et présentée aux dates précisées par les lois sur les valeurs mobilières.

De plus, le Président et chef de la direction et le Vice-président, finances et administration et chef de la direction financière ont également conçu ou fait concevoir, sous leur supervision des CIIF pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers retraités ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

ÉVALUATION DES CPCI ET CIIF

Une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des CPCI et des CIIF a été effectuée sous la supervision du Président et chef de la direction et du Vice-président, finances et administration et chef de la direction financière. Cette évaluation portait sur l'examen de la documentation, les vérifications et les autres procédures que la direction a jugé appropriées dans les circonstances. Cette évaluation a également tenu compte, entre autres, de la politique de la Société quant à la divulgation des renseignements, du code d'éthique professionnel, du processus de sous-attestation, et du fonctionnement du comité de divulgation de l'information de la Société.

FAIBLESSE IMPORTANTE

À la lumière du retraitement des états financiers consolidés tel que précédemment décrit dans la section Retraitement, le Président et chef de la direction et le Vice-président, finances et administration et chef de la direction financière ont conclu que les CIIF de la Société n'étaient pas efficaces en date du 31 octobre 2018 en raison d'une faiblesse importante du CIIF qui mène à retraiter ses états financiers consolidés.

La faiblesse importante relevée dans les CIIF de la Société au 31 octobre 2018 a eu une incidence sur le contrôle de la comptabilisation de la participation ne donnant pas le contrôle de la filiale Trafictours Canada Inc. En effet, la Société a constaté en juin 2019 un écart découlant de l'application d'une formule différente de celle du contrat pour le calcul du prix de rachat de la participation minoritaire, entraînant une sous-évaluation de 25,9 millions \$ au 31 octobre 2018, tel que décrit dans la section Retraitement.

Quoique le CIIF afférent à la comptabilisation de la participation ne donnant pas le contrôle en cause ait été conçu de telle sorte qu'il fonctionne comme prévu, la déficience constatée a empêché le CIIF de détecter en temps opportun une inexactitude importante dans un montant présenté aux états financiers consolidés de la Société des années antérieures et conséquemment, ce CIIF est jugé déficient dans son fonctionnement et sa conception, tel qu'il est défini dans le Règlement 52-109.

MESURES CORRECTIVES

À la suite de cet événement, des mesures correctives ont été renforcées dès juin 2019 afin de corriger cette faiblesse importante et également pour consolider les CPCI et les CIIF de la Société, notamment :

- une demande de confirmation sera envoyée annuellement auprès des actionnaires minoritaires de la filiale Trafictours Canada inc. afin de valider l'application de la formule utilisée aux fins du calcul du prix de rachat de la participation minoritaire.
- le suivi annuel du service de l'audit interne quant à l'existence et l'efficacité de la mesure corrective adoptée.

Il est important de préciser que les contrôles et les procédures internes de la Société restent très solides dans leur ensemble et réduisent le risque qu'une erreur semblable ne se reproduise dans l'avenir.

Malgré la faiblesse importante identifiée, sur la base de notre évaluation, aucun autre élément n'indique l'existence de faiblesses additionnelles importantes qui auraient, ou seraient raisonnablement susceptible d'avoir une incidence globale sur le CIIF au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018. De plus, à l'exclusion de la situation décrite précédemment, il n'y a eu aucune autre modification significative des CIIF survenue au cours du quatrième trimestre terminé le 31 octobre 2018 qui ait eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur les CIIF de la Société.

14. PERSPECTIVES

Hiver 2019 – Sur le marché des destinations soleil, le principal marché de la Société durant la saison d'hiver, la capacité de Transat est supérieure de 2 % à celle déployée à la même date l'an passé. À ce jour, 52 % de cette capacité est vendue, les réservations sont en avance de 5,6 % et les coefficients d'occupation sont supérieurs de 3,8 % par rapport à 2018. L'impact de la variation du dollar canadien, combiné à la hausse du coût du carburant, entraînera une hausse des charges opérationnelles de 3,4 % si le dollar canadien en regard du dollar américain et le coût du carburant d'aéronefs, demeurent stables. Les marges sont actuellement similaires à celles enregistrées à pareille date l'an dernier.

Sur le marché transatlantique, où c'est la basse saison, les coefficients d'occupation sont supérieurs de 9 % à ceux de l'hiver dernier. Les prix sont actuellement inférieurs de 3,3 % à ceux enregistrés à pareille date l'année dernière.

Cependant, la Société estime qu'il est encore trop tôt pour donner quelque indication concernant le résultat final de la saison d'hiver.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés retraités et le rapport de gestion retraité de Transat A.T. inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés retraités ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion retraité a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La responsabilité de la direction à ces égards comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les IFRS et avec les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée dans le rapport de gestion retraité et ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés retraités.

La Société et ses filiales se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers consolidés retraités et du rapport de gestion retraité.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés retraités et le rapport de gestion retraité, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit, nommé par le conseil d'administration et dont tous les membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières, révisé les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers consolidés retraités ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés retraités figure à la page suivante.

Le président du conseil,
président et chef de la direction



Jean-Marc Eustache

Le vice-président, finances et administration
et chef de la direction financière



Denis Pétrin

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés retraités ci-joints de Transat A.T. inc., qui comprennent les états consolidés retraités de la situation financière aux 31 octobre 2018 et 2017, et les états consolidés retraités des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et les tableaux consolidés retraités des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés retraités

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés retraités conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés retraités exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés retraités, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés retraités ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés retraités. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés retraités comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés retraités afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés retraités.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés retraités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Transat A.T. inc. aux 31 octobre 2018 et 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière.

États financiers consolidés retraités

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 27 des états financiers consolidés retraités qui explique que les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été retraités par rapport à ceux sur lesquels nous avons initialement fait rapport le 12 décembre 2018.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada

Le 11 septembre 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A113209

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS RETRAITÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 octobre

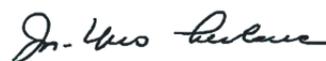
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2018 Retraité [note 27] \$	2017 Retraité [note 27] \$
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		593 654	593 582
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	6	287 735	258 964
Clients et autres débiteurs	7	140 009	121 618
Impôts sur le résultat à recevoir		11 405	2 318
Stocks		14 464	12 790
Charges payées d'avance		63 789	64 245
Instruments financiers dérivés	8	20 413	18 024
Partie courante des dépôts	9	20 250	18 487
Actifs détenus en vue de la vente	5	—	47 472
Actifs courants		1 151 719	1 137 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	6	51 184	50 100
Dépôts	9	41 742	33 642
Impôts sur le résultat à recevoir	21	15 100	15 100
Actifs d'impôt différé	21	14 850	16 286
Immobilisations corporelles	10	201 478	134 672
Immobilisations incorporelles	11	42 689	49 604
Instruments financiers dérivés	8	84	34
Placement	12	16 084	15 888
Autres actifs	13	26 685	390
Actifs non courants		409 896	315 716
		1 561 615	1 453 216
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs	14, 20	326 621	245 013
Partie courante de la provision pour remise en état des aéronefs loués	15	27 313	22 699
Impôts sur le résultat à payer		1 117	8 102
Dépôts de clients et revenus différés		510 631	433 897
Instruments financiers dérivés	8	2 766	8 123
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	5	—	33 109
Passifs courants		868 448	750 943
Provision pour remise en état des aéronefs loués	15	29 915	25 218
Autres passifs	17	92 025	119 713
Instruments financiers dérivés	8	679	155
Passifs d'impôt différé	21	2 019	2 217
Passifs non courants		124 638	147 303
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	18	219 684	215 444
Provision pour paiements fondés sur des actions		18 017	17 817
Résultats non distribués		329 895	327 562
Profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie		9 732	4 532
Montant cumulé des écarts de change		(8 799)	(10 385)
		568 529	554 970
		1 561 615	1 453 216

Engagements et éventualités [note 24] et Événements postérieurs à la date de clôture [note 28]
Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS RETRAITÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 octobre

		2018	2017
		Retraité	
		[note 27]	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	\$	\$
Revenus		2 992 582	3 005 345
Charges d'exploitation			
Coûts liés à la prestation de services touristiques		1 091 924	1 268 832
Carburant d'aéronefs		498 512	358 558
Salaires et avantages du personnel	19, 23	386 898	371 863
Entretien d'aéronefs		237 918	203 669
Frais d'aéroports et de navigation		149 699	134 665
Loyer d'aéronefs		124 454	132 139
Commissions		87 763	88 635
Autres coûts aériens		263 272	225 512
Autres		135 225	126 500
Quote-part du résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise	5, 12	105	(11 143)
Amortissement	19	59 125	68 470
Éléments spéciaux	20	8 962	2 925
		3 043 857	2 970 625
Résultat d'exploitation		(51 275)	34 720
Coûts de financement		2 061	2 134
Revenus du financement		(17 935)	(8 363)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		1 284	(9 187)
Gain sur cession d'entreprises	5	(31 064)	(86 616)
Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	5	—	(15 478)
Perte (gain) de change sur les éléments monétaires non courants		(339)	426
Résultat avant charge d'impôts		(5 282)	151 804
Impôts sur le résultat (récupération)	21		
Exigibles		(6 494)	18 684
Différés		(1 204)	(5 252)
		(7 698)	13 432
Résultat net de l'exercice		2 416	138 372
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires		(1 126)	134 308
Participations ne donnant pas le contrôle		3 542	4 064
		2 416	138 372
Résultat par action	18		
De base		(0,03)	3,63
Dilué		(0,03)	3,63

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS RETRAITÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 octobre		2018	2017
		Retraité	Retraité
		[note 27]	[note 27]
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$
Résultat net de l'exercice		2 416	138 372
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés en résultat net			
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie		12 459	12 537
Reclassement en résultat net		(5 385)	(9 352)
Impôts différés	21	(1 874)	(864)
		5 200	2 321
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères		1 586	(6 162)
Reclassement du gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	5	—	(15 478)
		1 586	(21 640)
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat			
Avantages de retraite – gains actuariels nets	23	2 219	1 497
Impôts différés	21	(595)	(401)
		1 624	1 096
Total des autres éléments du résultat global		8 410	(18 223)
Résultat global de l'exercice		10 826	120 149
Attribuable aux :			
Actionnaires		6 289	118 066
Participations ne donnant pas le contrôle		4 537	2 083
		10 826	120 149

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS RETRAITÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Cumul des autres éléments du résultat global								
	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Résultats non distribués		Profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie	Montant cumulé des écarts de change		Participati- ons ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
			Retraité [note 27]	Retraité [note 27]		Retraité [note 27]	Retraité [note 27]		
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2016	214 250	17 849	194 021	2 211	11 255	439 586	—	439 586	
Résultat net de l'exercice	—	—	134 308	—	—	134 308	4 064	138 372	
Autres éléments du résultat global	—	—	1 096	2 321	(19 659)	(16 242)	(1 981)	(18 223)	
Résultat global de l'exercice	—	—	135 404	2 321	(19 659)	118 066	2 083	120 149	
Émission sur le capital autorisé	1 094	—	—	—	—	1 094	—	1 094	
Exercice d'options	100	(31)	—	—	—	69	—	69	
Acquisition d'UAP	—	(312)	—	—	—	(312)	—	(312)	
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	311	—	—	—	311	—	311	
Dividendes	—	—	—	—	—	—	(4 447)	(4 447)	
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(1 863)	—	—	(1 863)	1 863	—	
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(1 480)	(1 480)	
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(1 981)	(1 981)	1 981	—	
	1 194	(32)	(1 863)	—	(1 981)	(2 682)	(2 083)	(4 765)	
Solde au 31 octobre 2017	215 444	17 817	327 562	4 532	(10 385)	554 970	—	554 970	
Résultat net de l'exercice	—	—	(1 126)	—	—	(1 126)	3 542	2 416	
Autres éléments du résultat global	—	—	1 624	5 200	591	7 415	995	8 410	
Résultat global de l'exercice	—	—	498	5 200	591	6 289	4 537	10 826	
Émission sur le capital autorisé	1 555	—	—	—	—	1 555	—	1 555	
Exercice d'options	2 685	(812)	—	—	—	1 873	—	1 873	
Acquisition d'UAP	—	(1 198)	—	—	—	(1 198)	—	(1 198)	
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	2 210	—	—	—	2 210	—	2 210	
Dividendes	—	—	—	—	—	—	(3 302)	(3 302)	
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	1 835	—	—	1 835	(1 835)	—	
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	1 595	1 595	
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	995	995	(995)	—	
	4 240	200	1 835	—	995	7 270	(4 537)	2 733	
Solde au 31 octobre 2018	219 684	18 017	329 895	9 732	(8 799)	568 529	—	568 529	

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS RETRAITÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 octobre		2018	2017
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Retraité [note 27] \$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net de l'exercice		2 416	138 372
Éléments opérationnels sans effet de trésorerie :			
Amortissements	19	59 125	68 470
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		1 284	(9 187)
Gain sur cession d'entreprises	5	(31 064)	(86 616)
Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	5	—	(15 478)
Perte (gain) de change sur les éléments monétaires non courants		(339)	426
Quote-part du résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise		105	(11 143)
Impôts différés		(1 204)	(5 252)
Avantages du personnel		2 799	2 732
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		2 210	311
		35 332	82 635
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		17 167	69 269
Variation nette de la provision pour remise en état des aéronefs		9 311	7 056
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		6 994	2 527
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		68 804	161 487
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(119 053)	(69 523)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		(1 084)	(3 650)
Contrepartie reçue pour la cession d'entreprises, nette de la trésorerie cédée	5	26 493	187 500
Contreparties versées pour des entreprises acquises		—	(20 321)
Dividende reçu d'une entreprise associée	12	—	3 895
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(93 644)	97 901
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'émission d'actions		3 428	1 163
Rachat d'actions lié à la rémunération à base d'actions		(556)	(312)
Dividendes d'une filiale versés à un actionnaire sans contrôle		(3 302)	(4 447)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(430)	(3 596)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(982)	450
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies		(26 252)	256 242
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en vue de la vente	5	—	(26 324)
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en vue de la vente au début de l'exercice		26 324	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		593 582	363 664
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		593 654	593 582
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)			
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets		10 670	(11 883)
Intérêts payés		334	432

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

31 octobre 2018 et 2017

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc., [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous un seul symbole, soit « TRZ ».

La Société est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages vacances dans le secteur touristique. Au 31 octobre 2018, le cœur de son organisation est formé d'un voyageur implanté au Canada, lequel est intégré verticalement avec ses autres services de transport aérien, de distribution, à travers un réseau dynamique d'agences de voyages, de services à valeur ajoutée offerts à destination et d'hôtellerie.

Les états financiers consolidés retraités de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 11 septembre 2019.

Note 2 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés retraités de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [«IFRS»], publiées par l'International Accounting Standards Board [«IASB»] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés retraités sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés retraités ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous «actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net» qui ont été évalués à la juste valeur.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés retraités regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

FILIALES

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;

- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;
- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;
- pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la tranche du résultat net et de l'actif net dans les filiales qui ne sont pas détenues exclusivement par la Société, sont présentées séparément dans les capitaux propres à l'état de la situation financière consolidé. Les participations ne donnant pas le contrôle assorties d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent sont reclassées des capitaux propres au passif, présument ainsi l'exercice de l'option. La valeur comptable des participations reclassées est également ajustée à hauteur de leur valeur de rachat estimative. Toute variation de la valeur de rachat estimative est comptabilisée à titre de transactions sur les capitaux propres dans le résultat non distribué.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes comptables compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

PLACEMENTS DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE ET DANS UNE COENTREPRISE

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, sans la contrôler. Une coentreprise est une entité dans laquelle les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les placements de la Société dans une entreprise associée et dans une coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;
- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et l'entité sous influence notable et la coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans ces entités et les pertes sont éliminées, sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

Conversion des devises

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste «Montant cumulé des écarts de change» dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée au compte de résultat consolidé.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

Stocks

Les stocks, composés principalement de fournitures et de pièces d'aéronefs, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant.

L'amortissement des immobilisations corporelles à durée d'utilité déterminée est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de rechange et pièces de rechange durables	5 à 10 ans, ou usure
Équipement et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou d'utilité
Édifce administratif	10 à 45 ans

Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

La flotte compte les aéronefs acquis et les améliorations apportées aux aéronefs loués en vertu de contrats de location simple. Une partie du coût d'un aéronef acquis est répartie à la sous-catégorie «entretiens majeurs», laquelle est afférente aux coûts de remise en état des cellules, des moteurs et des trains d'atterrissage, et le montant résiduel du coût est réparti aux aéronefs. Les aéronefs et les entretiens majeurs sont amortis en tenant compte de leur valeur résiduelle estimative prévue. Les aéronefs sont amortis sur une base linéaire sur des périodes de 7 à 10 ans et les entretiens majeurs, selon le type d'entretien, sont amortis sur une base linéaire ou en fonction de l'utilisation de l'aéronef correspondant jusqu'au prochain entretien majeur afférent, ou sur leur durée d'utilité attendue. Les coûts des entretiens majeurs subséquents sont incorporés au coût de l'actif à titre d'entretiens majeurs et amortis selon leur type. Les coûts des autres entretiens, y compris les réparations imprévues, sont comptabilisés en résultat net lorsque ceux-ci sont engagés. Les améliorations apportées aux aéronefs loués en vertu de contrats de location simple sont amorties sur une base linéaire sur la durée du bail ou la durée d'utilité correspondante, selon la plus courte de ces deux durées.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement et est comptabilisé au coût moins la dépréciation cumulée. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, réparti à chaque unité génératrice de trésorerie [«UGT»] de la Société qui devrait profiter du regroupement, peu importe si d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise sont attribués à ces unités.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

Logiciels	3 à 10 ans
Listes de clients	7 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, composées principalement de marques de commerce, ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement, soit individuellement ou au niveau de l'UGT. La durée d'utilité indéterminée est revue au minimum annuellement pour déterminer si l'appréciation de la durée d'utilité indéterminée demeure justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée se fait de façon prospective.

Contrat de location simple et avantages incitatifs différés

Les contrats de location dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété de l'actif ne sont pas transférés à la Société sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements de contrats de location simple sont comptabilisés en tant que charge sur une base linéaire sur la durée du bail connexe.

Les avantages incitatifs différés sont des montants reçus des propriétaires et des congés de loyers. Ils sont comptabilisés avec les autres passifs et sont amortis sur la durée du bail initial sur une base linéaire en diminution de la charge d'amortissement.

Instrument financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs, à l'exception des sommes à recevoir de l'état, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'état, la dette à long terme, les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative et l'option de vente détenue par la participation ne donnant pas le contrôle.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances ou autres passifs financiers. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace. Le classement est déterminé par la direction au moment de la comptabilisation initiale en fonction du motif de l'acquisition.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location simple, aux encaissements de revenus de certains voyageurs et aux décaissements liés à certaines charges d'exploitation en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne certains de ses dérivés de change comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste « Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés ». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel

moment les montants comptabilisés au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ADMISSIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant ainsi qu'à certains dérivés de change afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés » au compte de résultat consolidé. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ». Lorsque réalisés, à l'échéance des dérivés de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, les gains ou pertes sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés comme prêts et créances ou aux passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

- Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.
- Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

Dépréciation des actifs financiers classés comme prêts et créances

À chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés comme prêts et créances. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié seulement s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de pertes »] et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif. Si une telle indication existe, ou si un actif doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif ou d'une UGT et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif ou à l'UGT. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Les critères suivants sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel [au 30 avril] soit individuellement ou au niveau de l'UGT, le cas échéant, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

En vertu des contrats de location simple pour des aéronefs et moteurs, la Société est tenue de maintenir ceux-ci en bon état et de suivre le plan d'entretien. La Société comptabilise l'obligation d'entretien des aéronefs et des moteurs loués en fonction du degré d'utilisation jusqu'au prochain entretien. L'obligation est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent. Selon le type d'entretien, le degré d'utilisation est déterminé en fonction des cycles, des

heures de vol ou du passage du temps entre chaque entretien. L'excédent de l'obligation pour entretien sur les dépôts d'entretien aux bailleurs effectués et non réclamés est présenté dans le passif au poste « Provision pour remise en état des aéronefs loués ». Tous les travaux d'entretien effectués sur des moteurs d'aéronefs en vertu de contrats prévoyant une facturation en fonction du nombre d'heures de vol sont imputés aux charges d'exploitation dans le compte de résultat à mesure que les frais sont engagés.

Avantages du personnel futurs

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. Certains membres du personnel non canadiens profitent aussi d'avantages postérieurs à l'emploi. La charge de retraite périodique nette pour ces régimes est calculée de façon actuarielle sur une base annuelle par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

Dans certaines juridictions, des indemnités de fin de contrat de travail doivent être versées lorsque la Société décide de mettre fin à l'emploi avant l'âge normal de départ à la retraite ou si un membre du personnel accepte de partir volontairement en échange de ces prestations. La Société comptabilise des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel actuels en vertu d'un régime formel détaillé sans possibilité de s'y soustraire, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail par suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsque le service est rendu et que les risques et avantages importants inhérents au service ont été transférés au client. Par conséquent, les revenus provenant du transport des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus provenant des voyageurs ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés au départ des passagers. Les revenus tirés de services de transport aérien sont comptabilisés lorsque le service correspondant est rendu selon la date de chaque vol. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au moment de la réservation. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous la rubrique « Dépôts de clients et revenus différés ».

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, de voyageur et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et la contrepartie versée pour ces services est répartie en fonction de la juste valeur relative de chaque livrable.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

La Société a un certain nombre de régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres et réglées en trésorerie en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel en contrepartie d'instruments de capitaux propres de la Société ou de paiements réglés en trésorerie.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions liées à la performance], incluant les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. La charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes, alors que la charge liée aux unités d'actions liées à la performance est évaluée en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'octroi ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Lors de l'exercice de ces instruments, toute contrepartie versée par des membres du personnel ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN TRÉSORERIE

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

RÉGIMES D'ACHAT D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionnariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

Note 3 Estimations comptables et jugements importants

La préparation des états financiers consolidés retraités exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés retraités. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill et des immobilisations incorporelles

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société. Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur recouvrable des différentes UGT et une analyse de sensibilité sont présentées à la note 11.

Les immobilisations corporelles sont amorties, compte tenu de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité estimée. Les aéronefs, leurs composants et les améliorations locatives constituent une sous-catégorie importante des immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est fonction de plusieurs hypothèses, notamment la période sur laquelle l'aéronef sera utilisé, le calendrier de renouvellement de la flotte et l'estimation de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composants au moment de leur disposition prévue.

Des changements dans la durée d'utilité estimée et la valeur résiduelle des aéronefs pourraient influencer grandement la charge d'amortissement. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une baisse de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient dans des conditions de concurrence normales des parties consentantes et bien informées. La Société établit la juste valeur de ses instruments financiers dérivés en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon ce qui est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Société a un accès immédiat. La Société tient également compte de son propre risque de crédit ainsi que du risque de crédit de la contrepartie lors de la détermination de la juste valeur de ses instruments

financiers dérivés selon qu'il s'agit d'actifs financiers ou de passifs financiers. Si le marché d'un instrument financier dérivé n'est pas actif, la Société établit la juste valeur par l'application de techniques d'évaluation, telle l'utilisation des informations disponibles sur des transactions portant sur des instruments identiques en substance, par l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres techniques, le cas échéant. La Société s'assure, dans la mesure du possible, d'intégrer les facteurs que des intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et que la technique d'évaluation est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers, dont entre autres le risque de crédit de la partie en cause.

Provision pour remise en état des aéronefs loués

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour remise en état des aéronefs loués sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le renouvellement prévu de la flotte d'aéronefs, les conditions de retour des aéronefs loués, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour remise en état des aéronefs loués, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle pour laquelle l'actionnaire qui n'exerce pas le contrôle peut exiger le rachat par la Société des actions qu'il détient est reclassée au passif à sa valeur de rachat estimative, présument ainsi l'exercice de son option. Lorsqu'elle n'est pas prédéterminée selon une formule de calcul, cette valeur de rachat estimative est déterminée selon sa juste valeur. Le calcul de la juste valeur est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de la filiale. La juste valeur est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

Avantages du personnel futurs

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que la valeur actualisée des obligations connexes sont calculés à l'aide d'évaluations actuarielles. Ces évaluations actuarielles font appel à des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le coût et les obligations liés aux avantages du personnel futurs, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente au processus d'évaluation actuarielle. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Impôts et taxes

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

Note 4 Modifications futures de méthodes comptables

Des normes publiées mais non encore entrées en vigueur sont présentées ci-dessous. La Société n'a pas adopté ces normes de façon anticipée.

IFRS 9 – Instruments financiers

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une approche revue en profondeur de la comptabilité de couverture. L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La Société adoptera l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2018 et l'application sera effectuée de manière rétrospective, avec retraitement des chiffres comparatifs. Les principaux changements sont expliqués ci-dessous.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les multiples règles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Les actifs financiers précédemment classés sous « prêts et créances » sont maintenant inclus dans la catégorie « coût amorti ». Au niveau des passifs financiers, les fournisseurs et autres créanciers qui étaient classés sous « autres passifs financiers » sont maintenant inclus dans la catégorie « coût amorti ». La Société a évalué que ce changement n'a pas d'autre impact sur ses états financiers consolidés, notamment au niveau de l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues doivent être comptabilisées en temps opportun. Plus précisément, les entités doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers, et comptabiliser en temps opportun les pertes de crédit attendues sur leur durée de vie. La Société a évalué que ce changement n'a aucun impact sur ses états financiers consolidés.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que de nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permet aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers consolidés.

La Société appliquera le nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques de change de manière prospective à partir du 1^{er} novembre 2018. La Société conclut des contrats d'option sur la devise et désigne la valeur intrinsèque de ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de ses achats futurs de devises. L'application du nouveau modèle de comptabilité de couverture entraîne dorénavant la reconnaissance de la valeur temps de ces options, incluant les primes versées, au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global pour les relations de couverture efficaces. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, demeure inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les primes versées comptabilisées au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassées au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert. La politique de couverture de la Société demeure inchangée à l'exception des modifications susmentionnées.

La Société sépare la valeur intrinsèque et la valeur temps d'une option, et désigne uniquement la variation de la valeur intrinsèque de l'option comme instrument de couverture; cette méthode était aussi appliquée sous l'IAS 39. Conséquemment, pour les relations de couverture efficaces qui existaient au 1^{er} novembre 2017 ou qui ont été désignées par la suite, la Société doit comptabiliser la valeur temps des options de manière rétrospective au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. L'effet cumulé sur l'état consolidé de la situation financière de l'adoption de l'IFRS 9 aux 31 octobre 2018 et 2017 est une augmentation des résultats non distribués de 7 761 \$ et 683 \$, respectivement, et une diminution équivalente du profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie. L'effet sur l'état consolidé des résultats de l'adoption de l'IFRS 9 est une augmentation du résultat net de 7 078 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018. La Société a évalué que ce changement n'a aucun autre impact sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que plusieurs interprétations relatives aux produits. L'IFRS 15 énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et prévoit la présentation d'informations pertinentes et plus complètes. Le principe de base de l'IFRS 15 est qu'une entité doit comptabiliser ses revenus afin de refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. La Société adoptera l'IFRS 15 le 1^{er} novembre 2018 et l'application sera effectuée de manière rétrospective, avec ajustement à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} novembre 2017 et l'état consolidé des résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2018. Les principaux changements sont expliqués ci-dessous.

La mesure de simplification du paragraphe C5 (d) de l'IFRS 15 sera appliquée. Pour les périodes antérieures à la date de première application, la Société n'est pas tenue d'indiquer le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir, ni de fournir une explication précisant quand elle s'attend à comptabiliser ce montant en produits des activités ordinaires.

REVENUS DU TRANSPORT AÉRIEN DES PASSAGERS

Les revenus provenant du transport aérien des passagers seront constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. L'adoption de l'IFRS 15 n'aura aucun effet sur la comptabilisation des revenus provenant du transport aérien des passagers.

REVENUS DE LA PORTION TERRESTRE DES FORFAITS

Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents seront comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Avant l'adoption de l'IFRS 15, ces revenus étaient comptabilisés au départ des passagers. Ce changement de méthode comptable aura une incidence sur le moment de la comptabilisation des revenus et des charges afférentes.

REVENUS DE COMMISSIONS DES AGENCES DE VOYAGE

Les revenus de commissions des agences de voyages seront comptabilisés au départ des passagers. Avant l'adoption de l'IFRS 15, ces revenus étaient comptabilisés au moment de la réservation. Ce changement de méthode comptable aura une incidence sur le moment de la comptabilisation des revenus.

PRÉSENTATION DES REVENUS AU MONTANT BRUT OU AU MONTANT NET

Toutes les taxes aéroportuaires seront comptabilisées au net en raison des nouveaux critères énoncés par l'IFRS 15. Avant l'adoption de l'IFRS 15, les revenus liés à certaines taxes aéroportuaires étaient comptabilisés au brut. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, l'effet sur l'état consolidé des résultats est une diminution des revenus et des coûts correspondants de 156 430 \$.

Avant l'adoption de l'IFRS 15, certains revenus étaient présentés nets des coûts de commission. Ces revenus devront être présentés au montant brut, et le coût correspondant des commissions sera présenté sous le poste « Frais de vente et de distribution ». Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, l'effet sur l'état consolidé des résultats est une augmentation des revenus et des coûts correspondants de 12 955 \$. Ces reclassements n'auront pas d'incidence sur les résultats d'exploitation.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

La présentation de l'état consolidé des résultats sera également modifiée afin de mieux refléter la nature des charges d'exploitation. Les commissions, les frais de carte de crédit, les frais de distribution et les frais de commercialisation seront regroupés sous le poste « Frais de vente et de distribution ». Les frais de carte de crédit et les frais de distribution sont actuellement présentés sous le poste « Coûts liés à la prestation de services touristiques » et les frais de commercialisation sont présentés sous le poste « Autres ». Cette modification à la présentation de l'état consolidé des résultats n'aura pas d'incidence sur les résultats d'exploitation.

COMPTABILISATION DES COÛTS D'OBTECTION D'UN CONTRAT

Certains coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de services de transport aérien, comme les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit, seront comptabilisés à l'actif au moment de la réservation et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus. Avant l'adoption de l'IFRS 15, certains coûts étaient passés en charges au moment de la réservation. Ce changement de méthode comptable aura une incidence sur le moment de la comptabilisation des charges.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*. La location offre une source importante et flexible de financement pour de nombreuses entreprises. Toutefois, avec la norme actuelle, l'IAS 17, il est difficile d'obtenir une image précise des actifs et passifs liés aux contrats de location d'une entité. L'IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur, où la vaste majorité des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. Pour le bailleur, pratiquement toutes les exigences comptables actuelles demeurent. Certaines exemptions s'appliqueront aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'éléments de faible valeur.

Considérant que la Société s'est engagée en vertu de nombreux contrats de location simple conformément à l'IAS 17, la Société prévoit que l'adoption de l'IFRS 16 entraînera une incidence significative sur ses états financiers consolidés. La Société devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation et un passif à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêt de l'obligation locative remplaceront la charge de loyer liée aux contrats de location simple.

Pour les aéronefs loués, les actifs liés au droit d'utilisation seront décomposés et les travaux d'entretien admissibles seront incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Conséquemment, la charge d'entretien des aéronefs loués devrait diminuer et la charge d'amortissement devrait augmenter à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.

L'application de l'IFRS 16 est obligatoire et sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019. La Société compte appliquer la méthode rétrospective avec retraitement pour chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée. La Société compte appliquer la mesure de simplification relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme, et prévoit ne pas se prévaloir de la mesure de simplification décrite au paragraphe C3 de l'IFRS 16 et de réapprécier ses conclusions antérieures afin de déterminer si ses contrats contiennent des contrats de location à la date de première application. La Société continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'IFRIC 23 indique les circonstances pour lesquelles les traitements fiscaux incertains doivent être traités isolément ou collectivement, ainsi que les hypothèses à considérer dans l'évaluation d'un traitement fiscal incertain afin de déterminer s'il est probable que le traitement soit accepté par l'administration fiscale. L'application de l'IFRIC 23 sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle interprétation de l'IFRIC sur ses états financiers consolidés.

Note 5 Acquisitions et cessions d'entreprises

Jonview Canada Inc.

Le 21 décembre 2016, suite à l'exercice par l'actionnaire minoritaire de la filiale Jonview Canada inc. de son option de vente, la Société a conclu l'achat de 19,93 % des actions de sa filiale Jonview Canada Inc., qui exploite des activités de voyage réceptif au Canada, portant sa participation dans sa filiale à 100 %. La contrepartie totale en trésorerie s'est établie à 4 983 \$, soit la juste valeur de l'option de vente au moment de la transaction. De plus, la participation ne donnant pas le contrôle a été décomptabilisée sans incidence aux états consolidés des résultats.

Le 30 novembre 2017, la Société a conclu la vente de sa filiale à part entière Jonview Canada inc. [« Jonview »], qui exploite des activités de voyage réceptif au Canada, à la multinationale japonaise H.I.S. Co. Ltd., spécialisée dans la distribution de voyages, suite à l'approbation de la transaction par le Bureau de la concurrence du Canada et au respect d'autres conditions habituelles. Selon les termes de l'entente, le prix de vente totalise 48 896 \$, dont 46 696 \$ a été reçu en espèces ; le solde de 2 200 \$ est à recevoir sous certaines conditions contractuelles avant le 31 mai 2019. La filiale cédée avait un actif net de 13 430 \$ au 30 novembre 2017. La Société a enregistré un gain sur cession d'entreprise de 31 264 \$, net des frais de transaction de 486 \$ et du montant de 3 716 \$ dû au Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec [« Fonds »], dont 3 278 \$ a été payé en espèces durant l'exercice, à titre de complément au prix de rachat de la participation de 19,93 % du Fonds en décembre 2016.

Les activités de Jonview ne représentant pas pour la Société une ligne d'activité principale et distincte, les résultats de Jonview sont inclus dans les résultats des activités poursuivies de la Société aux états consolidés des résultats et du résultat global pour les exercices terminés les 31 octobre 2018 et 2017. Au 31 octobre 2017, les actifs et les passifs de Jonview ont été présentés comme détenus en vue de la vente aux états consolidés de la situation financière.

Les actifs et les passifs cédés en lien avec Jonview se détaillent comme suit :

	2018
	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14 304)
Autres actifs courants	(11 275)
Actifs non courants	(2 945)
Passifs courants	14 904
Passifs non courants	190
Actif net cédé	(13 430)
Contrepartie reçue en trésorerie	46 696
Contrepartie versée au Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec (FSTQ)	(3 278)
Coûts de transaction réglés en espèces	(486)
Trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	(14 304)
Flux de trésorerie générés par la cession de Jonview	28 628

Ocean Hotels

Le 4 octobre 2017, la Société a conclu la vente de sa participation minoritaire de 35 % dans les hôtels Ocean à H10 Hotels pour un montant de 150 500 \$ US [187 500 \$], reçu en espèces. La participation cédée avait une valeur comptable de 97 252 \$ au 4 octobre 2017. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Société a enregistré un gain sur cession d'entreprise de 86 616 \$, net des frais de transaction de 1 697 \$, ainsi qu'un gain de change de 15 478 \$ réalisé à la suite du reclassement du montant cumulé des écarts de change lié au placement.

Selon les termes de l'entente, le prix de vente a été ajusté à la baisse de 1 500 \$ US [1 935 \$] le 8 mars 2018, et totalise ainsi 149 000 \$ US [185 565 \$]. La Société a comptabilisé un ajustement du gain sur cession d'entreprise à la baisse de 200 \$, à la suite des frais de transaction supplémentaires encourus dans le cadre de la finalisation de la transaction, portant le montant total du gain sur cession des hôtels Ocean à 86 416 \$.

Desarrollo Transimar

Le 3 avril 2017, la Société a acquis une participation de 50 % dans Desarrollo Transimar S.A. de C.V. [« Desarrollo Transimar »], une société mexicaine exploitant un hôtel, pour une contrepartie de 10 000 \$ US [13 425 \$], dont 9 500 \$ US [12 754 \$] a été versé en trésorerie et 500 \$ US [657 \$] est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs au 31 octobre 2018. Ce montant a été payé le 5 novembre 2018. Cette participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence [voir note 12].

Note 6 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 octobre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 276 038 \$ [239 974 \$ au 31 octobre 2017] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 62 881 \$, dont 51 184 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [69 090 \$ au 31 octobre 2017, dont 50 100 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 7 Clients et autres débiteurs

	2018	2017
	\$	\$
Créances-clients	30 861	33 516
Sommes à recevoir de l'État	22 177	21 603
Encaisses bailleurs à recevoir	67 027	46 548
Autres montants à recevoir	19 944	19 951
	140 009	121 618

Note 8 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Le classement des instruments financiers, autres que les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit :

	Valeur comptable			Total Retraité [note 27] \$	Juste valeur Retraité [note 27] \$
	Actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Prêts et créances \$	Autres passifs financiers Retraité [note 27] \$		
Au 31 octobre 2018					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 654	—	—	593 654	593 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	338 919	—	—	338 919	338 919
Clients et autres débiteurs	—	117 832	—	117 832	117 832
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	34 874	—	34 874	34 874
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	6 873	—	—	6 873	6 873
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	11 233	—	—	11 233	11 233
	950 679	152 706	—	1 103 385	1 103 385
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	249 607	249 607	249 607
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	844	—	—	844	844
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	1 996	—	—	1 996	1 996
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	48 700	48 700	48 700
	2 840	—	298 307	301 147	301 147

	Valeur comptable				Juste valeur Retraité [note 27] \$
	Actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Prêts et créances \$	Autres passifs financiers Retraité [note 27] \$	Total Retraité [note 27] \$	
Au 31 octobre 2017					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 582	—	—	593 582	593 582
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	309 064	—	—	309 064	309 064
Clients et autres débiteurs	—	100 015	—	100 015	100 015
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	28 033	—	28 033	28 033
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	8 471	—	—	8 471	8 471
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	2 054	—	—	2 054	2 054
	913 171	128 048	—	1 041 219	1 041 219
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	226 170	226 170	226 170
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	212	—	—	212	212
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	2 656	—	—	2 656	2 656
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	49 300	49 300	49 300
	2 868	—	275 470	278 338	278 338

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant ou aux devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur du contrat.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle, assortie d'une option donnant droit à l'actionnaire qui n'exerce pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'il détient, correspond à son prix de rachat. Ce prix de rachat est soit basé sur une formule qui tient compte d'indicateurs financiers et non financiers soit sur la juste valeur des actions détenues, laquelle est déterminée en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] Retraité [note 27] \$	Total Retraité [note 27] \$
Au 31 octobre 2018				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	6 873	—	6 873
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	13 624	—	13 624
	—	20 497	—	20 497
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	844	—	844
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	2 601	—	2 601
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	48 700	48 700
	—	3 445	48 700	52 145
Au 31 octobre 2017				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	8 471	—	8 471
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	9 587	—	9 587
	—	18 058	—	18 058
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	212	—	212
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	8 066	—	8 066
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	49 300	49 300
	—	8 278	49 300	57 578

La variation de la participation ne donnant pas le contrôle se présente comme suit :

	2018	2017
	Retraité	Retraité
	<i>[note 27]</i>	<i>[note 27]</i>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	49 300	54 784
Résultat net	3 542	4 064
Autres éléments du résultat global	995	(1 981)
Dividendes	(3 302)	(4 447)
Acquisition et cession de filiales	—	(4 983)
Variation de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle	(1 835)	1 863
	48 700	49 300

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses dépenses et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les comptes clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 30 861 \$ au 31 octobre 2018 [33 516 \$ au 31 octobre 2017]. Les comptes clients sont composés d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2018 et 2017. Au 31 octobre 2018, environ 6 % [environ 4 % au 31 octobre 2017] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 80 % [environ 84 % au 31 octobre 2017] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services, principalement des hôteliers, la Société effectue des dépôts afin de bénéficier d'avantages, entre autres relativement au prix, à l'exclusivité et à l'allotement de chambres. Au 31 octobre 2018, ces dépôts totalisent 27 118 \$ [24 096 \$ au 31 octobre 2017]. Ces dépôts sont généralement compensés par les achats de nuitées dans ces hôtels. Le risque provient du fait que ces hôtels ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les nuitées entendues. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls hôteliers qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre d'hôtels et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 34 874 \$ au 31 octobre 2018 [28 033 \$ au 31 octobre 2017] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2018, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 67 027 \$ [46 548 \$ au 31 octobre 2017] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2018 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A1 [selon Standard & Poor's] ou P1 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2018.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2018:

	Échéance de moins d'un an Retraité [note 27]	Échéance de un à deux ans	Échéance de deux à cinq ans	Flux de trésorerie contractuels totaux Retraité [note 27]	Valeur comptable totale Retraité [note 27]
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	249 607	—	—	249 607	249 607
Participation ne donnant pas le contrôle	48 700	—	—	48 700	48 700
Instruments financiers dérivés	2 778	679	—	3 457	3 445
Total	301 085	679	—	301 764	301 752

Risque de marché

RISQUE DE CHANGE

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses baux d'aéronefs et de moteurs, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 68 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 19 % des revenus est réalisé avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société conclut des contrats de change à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, pour l'achat et/ou la vente de devises, en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois, et ce, en conformité avec sa politique de gestion des risques de devises.

Les tableaux suivants résument la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

Actif net (passif net)	Dollar américain Retraité [note 27] \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total Retraité [note 27] \$
2018						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Euro	6	—	—	—	—	6
Livre sterling	(94)	201	—	(1 759)	—	(1 652)
Dollar canadien	43 995	(9 413)	10 222	—	367	45 171
Autres devises	(911)	27	—	13	597	(274)
Total	42 996	(9 185)	10 222	(1 746)	964	43 251

Actif net (passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total \$
2017						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Euro	6 130	—	—	—	—	6 130
Livre sterling	30	214	—	4 085	—	4 329
Dollar canadien	17 609	12 068	15 543	—	(933)	44 287
Autres devises	(515)	37	—	24	1 271	817
Total	23 254	12 319	15 543	4 109	338	55 563

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, si le dollar canadien avait varié de 1 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur ou inférieur de 854 \$ [983 \$ en 2017] alors que les autres éléments du résultat étendu auraient été inférieurs ou supérieurs de 4 146 \$ [2 996 \$ en 2017]. Aucune devise prise individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité n'aurait un impact important sur les résultats de la Société.

Au 31 octobre 2018, 58 % des besoins estimatifs de l'exercice 2019 étaient couverts par des dérivés de change [60 % des besoins estimatifs de l'exercice 2018 étaient couverts au 31 octobre 2017].

RISQUE DE VARIATION DES PRIX DU CARBURANT

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de contrats à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, dont l'échéance est généralement de moins dix-huit mois.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur ou supérieur de 4 283 \$ [5 987 \$ en 2017].

Au 31 octobre 2018, 44 % des besoins estimatifs de l'exercice 2019 étaient couverts par des instruments financiers dérivés liés au carburant [31 % des besoins estimatifs de l'exercice 2018 étaient couverts au 31 octobre 2017].

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de sa facilité de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été supérieur ou inférieur de 2 392 \$ [1 781 \$ en 2017].

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions.

La Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette/équité ajusté. Ce ratio se calcule en divisant la dette nette par les capitaux propres. La dette nette est égale à la somme de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location simple ajusté, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés]. Le montant des contrats de location simple ajustés correspond à la charge annualisée de loyers d'aéronefs multiplié par 5,0, coefficient utilisé dans le secteur. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location simple puisqu'elle ne considère pas les paiements contractuels résiduels, les taux d'actualisation implicites des contrats de location ou des taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables.

La stratégie de la Société est de maintenir un ratio dette/équité ajusté inférieur à 1. Le calcul du ratio dette/équité ajusté se résume comme suit :

	2018 Retraité [note 27] \$	2017 Retraité [note 27] \$
Dette nette		
Dette à long terme	—	—
Contrats de location simple ajustés	622 270	660 695
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(593 654)	(593 582)
	28 616	67 113
Capitaux propres	568 529	554 970
Ratio dette / équité ajusté	5,0%	12,1%

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autres un ratio d'endettement et un ratio de couverture des frais fixes. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. Au 31 octobre 2018, la Société respecte ces ratios. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Note 9 Dépôts

	2018	2017
	\$	\$
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	34 874	28 033
Dépôts auprès de fournisseurs	27 118	24 096
	61 992	52 129
Moins tranche récupérable à moins d'un an	20 250	18 487
	41 742	33 642

Note 10 Immobilisations corporelles

	Flotte	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobilier de bureau	Terrain, édifice et améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 octobre 2017	343 567	106 800	57 799	33 222	541 388
Ajouts	29 954	11 879	6 941	62 563	111 337
Radiations	(34 428)	—	(11 529)	(72)	(46 029)
Écart de change	—	—	(109)	410	301
Solde au 31 octobre 2018	339 093	118 679	53 102	96 123	606 997
Amortissement cumulé					
Solde au 31 octobre 2017	253 297	83 106	44 523	25 790	406 716
Amortissement	32 479	5 132	5 265	1 883	44 759
Radiations	(34 428)	—	(11 529)	(72)	(46 029)
Écart de change	—	—	76	(3)	73
Solde au 31 octobre 2018	251 348	88 238	38 335	27 598	405 519
Valeur comptable nette au 31 octobre 2018	87 745	30 441	14 767	68 525	201 478

	Flotte	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobilier de bureau	Édifice et améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 octobre 2016	339 449	97 777	48 886	33 470	519 582
Ajouts	37 164	9 023	10 604	1 627	58 418
Radiations	(33 046)	—	(1 583)	(1 263)	(35 892)
Actifs disponibles à la vente	—	—	(92)	(608)	(700)
Écart de change	—	—	(16)	(4)	(20)
Solde au 31 octobre 2017	343 567	106 800	57 799	33 222	541 388
Amortissement cumulé					
Solde au 31 octobre 2016	245 894	75 858	37 308	25 563	384 623
Amortissement	40 449	7 248	8 955	2 007	58 659
Radiations	(33 046)	—	(1 583)	(1 263)	(35 892)
Actifs disponibles à la vente	—	—	(78)	(526)	(604)
Écart de change	—	—	(79)	9	(70)
Solde au 31 octobre 2017	253 297	83 106	44 523	25 790	406 716
Valeur comptable nette au 31 octobre 2017	90 270	23 694	13 276	7 432	134 672

Note 11 Immobilisations incorporelles

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 octobre 2017	148 028	20 406	12 219	180 653
Ajouts	7 587	—	129	7 716
Radiations et dépréciation	(1 781)	—	—	(1 781)
Écart de change	(125)	(72)	226	29
Solde au 31 octobre 2018	153 709	20 334	12 574	186 617
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée				
Solde au 31 octobre 2017	103 021	15 809	12 219	131 049
Amortissement	14 445	—	44	14 489
Radiations et dépréciation	(1 781)	—	—	(1 781)
Écart de change	10	—	161	171
Solde au 31 octobre 2018	115 695	15 809	12 424	143 928
Valeur comptable nette au 31 octobre 2018	38 014	4 525	150	42 689

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 octobre 2016	140 815	20 250	12 219	173 284
Ajouts	11 105	—	—	11 105
Radiations et dépréciation	(801)	—	—	(801)
Actifs disponibles à la vente	(3 235)	—	—	(3 235)
Écart de change	144	156	—	300
Solde au 31 octobre 2017	148 028	20 406	12 219	180 653
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée				
Solde au 31 octobre 2016	94 929	15 809	12 219	122 957
Amortissement	9 368	—	—	9 368
Radiations et dépréciation	(801)	—	—	(801)
Actifs disponibles à la vente	(491)	—	—	(491)
Écart de change	16	—	—	16
Solde au 31 octobre 2017	103 021	15 809	12 219	131 049
Valeur comptable nette au 31 octobre 2017	45 007	4 597	—	49 604

Test de dépréciation 2018

La Société a effectué son test de dépréciation annuel au 30 avril 2018 afin de déterminer si la valeur comptable des marques de commerce était supérieure à leur valeur recouvrable. À la suite de ce test, la Société n'a relevé aucune dépréciation de ses marques de commerce, qui totalisent 4 525 \$ au 31 octobre 2018.

La valeur recouvrable des marques de commerce est déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen de la méthode de la capitalisation des redevances. La Société établit des prévisions de flux de trésorerie d'après des taux de redevances préétablis, qui représentent ce qu'un tiers débourserait afin d'exploiter la marque de commerce. Les prévisions de flux de trésorerie, qui correspondent aux redevances après impôts, sont ensuite actualisées.

Au 30 avril 2018, les taux d'actualisation après impôts utilisés pour les tests de dépréciation des marques de commerce se situent entre 10,0 % et 18,0 % [entre 10,0 % et 18,0 % au 30 avril 2017].

Le 30 avril 2018, si le taux d'actualisation après impôts utilisé pour les tests de dépréciation avait été supérieur de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Le 30 avril 2018, si les flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation avaient été inférieurs de 10 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Au 31 octobre 2018, aucun indicateur ne porte à croire que les conclusions du test pourraient être modifiées depuis le 30 avril 2018.

Note 12 Placement

Le 4 octobre 2017, la Société a conclu la vente de sa participation minoritaire de 35 % dans CIBV, qui exploite les hôtels Ocean, à H10 Hotels [voir note 5]. La Société détenait jusqu'à cette date une participation de 35 % dans CIBV, qui exploite des hôtels au Mexique, en République dominicaine et à Cuba. La fin d'exercice de CIBV est le 31 décembre et la Société comptabilisait son placement selon la méthode de la mise en équivalence en utilisant les résultats de la période de douze mois close le 30 septembre de chaque année.

Le 3 avril 2017, la Société a acquis une participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel [voir note 5]. Cette participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation des placements dans CIBV et Desarrollo Transimar se présente comme suit :

	2018		2017	
	Desarrollo Transimar	CIBV	Desarrollo Transimar	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	15 888	97 668	—	97 668
Acquisition	—	—	13 425	13 425
Apport en capital	—	—	2 584	2 584
Quote-part du résultat net	(105)	10 956	187	11 143
Dividende reçu	—	(3 895)	—	(3 895)
Écart de conversion	301	(7 477)	(308)	(7 785)
Disposition	—	(97 252)	—	(97 252)
	16 084	—	15 888	15 888

Le placement a été converti au taux USD/CAD de 1,3130 au 31 octobre 2018 [1,2898 au 31 octobre 2017].

Le tableau suivant présente les informations financières résumées de Desarrollo Transimar au 31 octobre 2018:

	2018	2017
	\$	\$
État de la situation financière :		
Actif courant	13 341	6 234
Actif non courant	52 761	26 800
Passif courant	1 272	752
Passif non courant	32 662	507
Actif net	32 168	31 775
Valeur comptable du placement	16 084	15 888
État du résultat global :		
Revenus	4 558	2 429
Résultat net et résultat global	(210)	373
Quote-part du résultat net	(105)	187

Note 13 Autres actifs

	2018	2017
	\$	\$
Loyers reportés	26 499	244
Divers	186	146
	26 685	390

L'augmentation des loyers reportés au 31 octobre 2018 est attribuable aux renégociations des ententes des Airbus A330 inclus dans la flotte de la Société.

Note 14 Fournisseurs et autres créditeurs

	2018	2017
	Retraité [note 27]	
	\$	\$
Fournisseurs	152 282	132 816
Frais courus	33 824	37 348
Salaires et avantages du personnel à payer	63 501	56 006
Sommes à remettre à l'État	28 314	18 843
Participation ne donnant pas le contrôle [note 8]	48 700	—
	326 621	245 013

Note 15 Provision pour remise en état des aéronefs loués

La provision pour remise en état des aéronefs loués est liée à l'obligation d'entretien des aéronefs loués et aux pièces de rechange utilisées par le transporteur aérien de la Société en vertu des contrats de location simple. La variation de la provision pour remise en état des aéronefs loués pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 se détaille comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2017	47 917
Provisions supplémentaires	33 033
Montants imputés à la provision	(22 384)
Montants inutilisés repris	(1 338)
Solde au 31 octobre 2018	57 228
Provisions courantes	27 313
Provisions non courantes	29 915
Solde au 31 octobre 2018	57 228

Note 16 Dette à long terme

Le 11 mai 2018, la Société a renouvelé son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations. Selon la nouvelle entente, qui vient à échéance en 2022, la Société peut augmenter le montant du crédit jusqu'à 100 000 \$, avec l'approbation des prêteurs. L'entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions, et est aussi garantie par le nantissement de certaines valeurs mobilières des principales filiales européennes.

Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au taux préférentiel de l'institution financière, ou au TIOL (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime. Selon les termes des ententes, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2018, tous les ratios et conditions financières étaient respectés et la facilité de crédit n'était pas utilisée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit, d'un crédit rotatif au montant de 75 000 \$ renouvelable annuellement, pour lequel la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2018, un montant de 56 151 \$ était utilisé [54 847 \$ au 31 octobre 2017] dont 51 184 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera levée.

Note 17 Autres passifs

	2018	2017
	Retraité	Retraité
	[note 27]	[note 27]
	\$	\$
Avantages du personnel [note 23]	40 388	40 764
Avantages incitatifs reportés	51 637	29 649
Participation ne donnant pas le contrôle [note 8]	48 700	49 300
	140 725	119 713
Moins les participations ne donnant pas le contrôle incluses dans les Fournisseurs et autres créditeurs [note 14]	(48 700)	—
	92 025	119 713

Participation ne donnant pas le contrôle

L'actionnaire minoritaire de la filiale Trafictours Canada Inc. pourrait exiger que la Société achète les actions de Trafictours Canada Inc. qu'il détient à un prix égal à une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la juste valeur de cette option.

Note 18 Capitaux propres

Capital-actions autorisé

ACTIONS À DROIT DE VOTE VARIABLE DE CATÉGORIE A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles se voient conférer une voix par action de catégorie A, sauf i) si le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation excède 25 % du total des actions votantes émises et en circulation (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC), ou ii) si l'ensemble des voix exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A ou pour leur compte à une assemblée excède 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) de l'ensemble des voix qui peuvent être exprimées à cette assemblée.

Si l'un ou l'autre de ces seuils est dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action de catégorie A diminuera automatiquement, sans autre formalité. Pour la circonstance décrite en i) ci-dessus, les actions de catégorie A prises comme une catégorie ne peuvent pas donner plus de 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) du total des droits de vote rattachés au total des actions votantes émises et en circulation de la Société. Pour la circonstance décrite en ii) ci-dessus, les actions de catégorie A prises comme une catégorie pour une assemblée ne peuvent pas donner plus de 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) du nombre total des voix qui peuvent être exprimées à cette assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

ACTIONS À DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2016	36 859 165	214 250
Émission de la trésorerie	195 240	1 094
Exercice d'options	9 221	100
Solde au 31 octobre 2017	37 063 626	215 444
Émission de la trésorerie	188 785	1 555
Exercice d'options	292 924	2 685
Solde au 31 octobre 2018	37 545 335	219 684

Au 31 octobre 2018, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 2 931 020 et à 34 614 315 [3 457 571 et à 33 606 055 au 31 octobre 2017].

Régime de droits de souscription

À l'assemblée annuelle tenue le 16 mars 2017, les actionnaires ont approuvé la mise à jour et le renouvellement du régime de droits de souscription à l'intention des actionnaires [le «régime de droits»]. Le régime de droits donne aux porteurs d'actions de catégorie A et à ceux d'actions de catégorie B le droit d'acquérir, dans certaines circonstances, des actions additionnelles à un prix équivalant à 50 % de la valeur au marché au moment de l'exercice desdits droits. Le régime de droits est conçu de manière à donner au conseil d'administration le temps d'examiner des solutions de rechange, permettant ainsi aux actionnaires de recevoir la juste valeur intégrale pour leurs actions. Outre les modifications de nature cosmétique relatives aux dates, le régime de droits contient des modifications par rapport à l'ancien régime, soit l'augmentation du délai d'une offre permise de 60 jours à 105 jours ainsi que la modification de la définition d'une offre autorisée concurrente. Le régime de droits prendra fin le lendemain de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020, à moins qu'il soit résilié avant ladite assemblée.

Régime d'options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 829 196 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. La période d'exercice des options ainsi que les critères de performance sont déterminés lors de chaque octroi. Les options octroyées entre le 14 janvier 2009 et le 31 octobre 2015 peuvent être exercées à raison de trois tranches de 33,33 % à compter de la mi-

décembre de chaque année suivant l'octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Pour les options octroyées à partir du 1^{er} novembre 2015, l'acquisition des droits ne dépend plus de l'atteinte de critères de performance. Les options octroyées avant le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours de périodes de dix ans, tandis que celles octroyées après le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours d'une période de sept ans. Dans la mesure où les critères de performance établis lors de l'octroi auront été atteints, l'exercice de toute tranche d'options non acquise au cours de l'une des trois premières années suivant la date d'octroi en raison du fait que les critères de performance établis n'ont pas été atteints peut être reporté de trois ans.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix moyen pondéré \$
Au début de l'exercice	2 246 032	10,57	2 611 891	11,94
Attribuées	157 735	10,94	135 406	8,97
Exercées	(292 924)	6,40	(9 221)	7,48
Annulées	(160 801)	13,43	(332 178)	11,23
Expirées	(163 454)	20,46	(159 866)	30,43
À la fin de l'exercice	1 786 588	10,13	2 246 032	10,57
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 412 111	10,03	1 911 981	10,71

Fourchette des prix d'exercice \$	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2018	Durée de vie moyenne pondérée	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2018	Prix moyen pondéré \$
6,01 à 7,48	594 651	3,6	6,87	594 651	6,87
8,73 à 11,22	626 269	3,4	10,08	330 352	10,16
12,25 à 12,49	463 618	1,8	12,37	385 058	12,35
19,24	102 050	2,2	19,24	102 050	19,24
	1 786 588	3,0	10,13	1 412 111	10,03

CHARGE DE RÉMUNÉRATION LIÉE AU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Société a attribué 157 735 [135 406 en 2017] options d'achat d'actions à ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution. Les hypothèses utilisées et la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution se présentent comme suit :

	2018	2017
Taux d'intérêt sans risque	1,80%	1,43%
Durée de vie prévue	4 ans	4 ans
Volatilité prévue	39,0%	42,0%
Rendement de l'action	0,0%	0,0%
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	3,59 \$	3,09 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 496 \$ [115 \$ en 2017] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

Régime d'unités d'actions liées à la performance

Des unités d'actions liées à la performance [«UAP»] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions liées à la performance à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, chaque haut dirigeant admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAP. Les UAP consistent en l'octroi d'un nombre d'unités qui correspond à un pourcentage du salaire de base du participant, divisé par la juste valeur marchande des actions de catégorie B à la date d'octroi. Une fois acquises, les UAP donnent au participant le droit de recevoir un nombre d'actions équivalent ou un paiement en espèces, au gré de la Société. Pour les UAP octroyées à partir de 2017, 100% de celles-ci deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les UAP octroyées avant 2017 deviennent acquises à raison de trois tranches de 16,67 % à la mi-janvier de chacune des trois années suivant l'octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les 50% restantes des UAP octroyées deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, pourvu que le participant soit toujours employé par la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Société a attribué 236 492 [258 298 en 2017] UAP à ses dirigeants et employés clés. Au 31 octobre 2018, le nombre d'UAP attribué s'élevait à 469 895. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 1714 \$ [196 \$ en 2017] relativement à son régime d'unités d'actions liées à la performance.

Régime d'achat d'actions

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. À l'assemblée annuelle tenue le 15 mars 2018, les actionnaires ont approuvé la mise en place d'une nouvelle réserve de 600 000 actions pouvant être émises en sus du solde restant dans le cadre du régime. En vertu du régime, au 31 octobre 2018, la Société était autorisée à émettre un maximum de 525 652 actions. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 188 785 actions [195 240 actions de catégorie B en 2017] pour un montant de 1 555 \$ [1 094 \$ en 2017] en vertu du régime d'achat d'actions.

Régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global correspond à un montant de 30 % ou 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues à l'employé admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 188 \$ [179 \$ en 2017] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

Régime d'incitation à l'actionnariat permanent

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 238 \$ [266 \$ en 2017] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

Régime d'unités d'actions différées

Des unités d'actions différées [«UAD»] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu de ce régime, chaque administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2018, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 274 345 [231 227 au 31 octobre 2017]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Société a comptabilisé un renversement de la charge de rémunération de 496 \$ [une charge de rémunération de 1 228 \$ en 2017] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

Régime d'unités d'actions avec restrictions

Des unités d'actions avec restrictions [«UAR»] sont attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAR.

Au 31 octobre 2018, le nombre d'UAR attribué s'élevait à 925 929 [1 075 534 au 31 octobre 2017]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [aucune charge de rémunération en 2017] relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions.

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	2018	2017
	Retraité	
	[note 27]	
	\$	\$
[en milliers, sauf les montants par action]		
NUMÉRATEUR		
Résultat net attribuable aux actionnaires	(1 126)	134 308
DÉNOMINATEUR		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	37 394	36 995
Effet des titres dilutifs		
Options d'achat d'actions	—	45
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 394	37 040
Résultat par action		
De base	(0,03)	3,63
Dilué	(0,03)	3,63

Étant donnée la perte nette enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les 1 786 588 options d'achat d'actions en circulation [1 772 084 en 2017] ont été exclues du calcul en raison de leur effet antidilutif.

Note 19 Informations supplémentaires sur les charges

Salaires et avantages du personnel

	2018	2017
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	381 889	368 820
Avantages à long terme du personnel [note 23]	2 799	2 732
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	2 210	311
	386 898	371 863

Amortissements

	2018	2017
	\$	\$
Immobilisations corporelles	44 759	58 659
Immobilisations incorporelles amortissables	14 489	9 368
Autres actifs	118	683
Avantages incitatifs reportés	(241)	(240)
	59 125	68 470

Note 20 Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux incluent principalement les prestations de cessation d'emploi et les autres éléments inhabituels importants. Durant l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Société a comptabilisé une charge de restructuration de 2 262 \$ [2 925 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017], principalement composée de prestations de cessation d'emploi, dont un montant de 1 772 \$ était impayé au 31 octobre 2018 et inclus dans les créiteurs et charges à payer. Durant l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Société a aussi comptabilisé un montant de 6 700 \$ lié au règlement d'un litige [voir note 28].

Note 21 Impôts sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

États des résultats consolidés	2018	2017
	Retraité [note 27]	
	\$	\$
Exigibles		
Impôts sur le résultat exigibles	(7 505)	15 378
Ajustement des impôts à payer pour les exercices antérieurs	1 011	3 306
	(6 494)	18 684
Différés		
Liés aux différences temporelles	(672)	(2 366)
Ajustement des impôts différés pour les exercices antérieurs	(532)	(2 886)
	(1 204)	(5 252)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(7 698)	13 432

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

	2018		2017	
	Retraité		%	\$
	[note 27]			
	%	\$	%	\$
Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	26,7	(1 410)	26,8	40 709
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Effet des écarts de taux d'imposition nationaux et étrangers	60,8	(3 213)	(2,4)	(3 629)
Éléments non déductibles (non imposables)	86,4	(4 563)	(16,4)	(24 670)
Constatation d'économies fiscales non comptabilisées antérieurement	3,0	(156)	—	(46)
Décomptabilisation d'un actif d'impôt futur	(16,6)	874	0,3	402
Ajustements d'exercices antérieurs	(9,1)	479	0,3	420
Incidence découlant de changements de taux	0,2	(12)	0,1	114
Autres	(5,7)	303	0,1	132
	145,7	(7 698)	8,8	13 432

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable a été de 26,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 [26,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017]. La réduction de taux de 0,1 % est due à la réduction du taux d'imposition applicable du Québec qui est passé de 11,8 % à 11,7 %. Le taux d'imposition applicable de la Société correspond au taux combiné canadien (fédéral et Québec) applicable.

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes ainsi que les variations des différences temporelles des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices 2018 et 2017 s'établissent comme suit :

	2018				
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Différences de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
	\$	Retraité [note 27] \$	\$	\$	Retraité [note 27] \$
Pertes d'impôt différé	1 467	(1 224)	—	—	243
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	(12 646)	525	—	18	(12 103)
Immobilisations incorporelles, moins les logiciels	837	9	—	9	855
Instruments financiers dérivés	(2 750)	271	(1 874)	—	(4 353)
Autres actifs financiers et autres actifs	1 289	(148)	—	—	1 141
Provisions	13 151	4 785	—	—	17 936
Avantages du personnel	10 802	496	(595)	—	10 703
Autres passifs financiers et autres passifs	1 919	(3 510)	—	—	(1 591)
Impôt différé	14 069	1 204	(2 469)	27	12 831

	2017					
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Comptabilisé dans les actifs disponibles à la vente	Différences de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes d'impôt différé	112	1 360	—	—	(5)	1 467
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:						
Immobilisations corporelles et logiciels	(13 537)	770	—	144	(23)	(12 646)
Immobilisations incorporelles, moins les logiciels	922	(82)	—	—	(3)	837
Instruments financiers dérivés	1 804	(3 690)	(864)	—	—	(2 750)
Autres actifs financiers et autres actifs	953	336	—	—	—	1 289
Provisions	8 288	4 863	—	—	—	13 151
Avantages du personnel	10 868	335	(401)	—	—	10 802
Autres passifs financiers et autres passifs	657	1 360	—	(34)	(64)	1 919
Impôt différé	10 067	5 252	(1 265)	110	(95)	14 069

Les actifs nets d'impôt différé se détaillent comme suit :

	2018 Retraité [note 27] \$	2017 \$
Actifs d'impôt différé	14 850	16 286
Passifs d'impôt différé	(2 019)	(2 217)
Actifs nets d'impôt différé	12 831	14 069

Les pertes autres qu'en capital enregistrées dans diverses juridictions expirent comme suit :

Année d'expiration	Non Constatées	Non Constatées
	\$	\$
2019 - 2023	5 262	—
2024 - 2028	857	—
2029 - 2033	124	—
2034 - 2039	805	—
Sans expiration	1 506	918
	8 554	918

Au 31 octobre 2018, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres déductions fiscales non reconnues qui serviront à réduire les résultats imposables futurs de certaines filiales au Mexique totalisent 91 014 MXP (5 895 \$) [89 217 MXP (6 013 \$) au 31 octobre 2017]. Ces pertes et déductions viennent à échéance au cours des années 2019 et subséquentes. Les pertes en capital non reconnues au 31 octobre 2018 totalisent 4 317 \$ (5 565 \$ au 31 octobre 2017).

La Société n'a constaté aucun passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères et de son entreprise associée puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger. Au 31 octobre 2018, il n'y a aucune différence temporelle imposable pour laquelle un passif d'impôt différé a été comptabilisé.

Note 22 Opérations et soldes entre apparentés

Les états financiers consolidés retraités incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et coentreprise de la Société se détaillent comme suit :

	Pays d'incorporation	% détenu	
		2018	2017
Air Transat A.T. inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Tours Canada inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Distribution Canada inc.	Canada	100,0	100,0
Jonview Canada Inc. [note 5]	Canada	—	100,0
Transat Holidays USA Inc.	États-Unis	100,0	100,0
11061987 Florida Inc.	États-Unis	100,0	—
The Airline Seat Company Ltd.	Royaume Uni	100,0	100,0
Air Consultants France S.A.S.	France	100,0	100,0
Air Consultant Europe B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Caribbean Transportation Inc.	Barbade	70,0	70,0
CTI Logistics Inc.	Barbade	70,0	70,0
Sun Excursion Caribbean Inc.	Barbade	70,0	70,0
Propiedades Profesionales Dominicanas Carhel S.R.L.	République dominicaine	70,0	70,0
Servicios y Transportes Punta Cana S.R.L.	République dominicaine	70,0	70,0
TTDR Travel Company S.A.S.	République dominicaine	70,0	70,0
Turissimo Carribe Excusiones Dominican Republic C por A	République dominicaine	70,0	70,0
Turissimo Jamaica Ltd.	Jamaïque	70,0	70,0
Laminama S.A. de C.V.	Mexique	100,0	—
Trafictours de Mexico S.A. de C.V.	Mexique	70,0	70,0
Promotora Turística Regional S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Desarrollo Transimar S.A. de C.V.	Mexique	50,0	50,0

Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit le président et chef de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	5 566	4 302
Avantages à long terme du personnel	1 331	1 252
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	1 753	276

Note 23 Avantages sociaux futurs

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés.

Ententes à prestations définies et avantages postérieurs à l'emploi

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 51 184 \$ [voir note 6]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies aux 31 octobre 2018 et 2017 :

	2018	2017
	\$	\$
Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice	40 764	40 400
Coût des services rendus	1 342	1 388
Coûts financiers	1 457	1 344
Prestations versées	(956)	(871)
Pertes (gains) d'expérience	238	(224)
Gain actuariel sur l'obligation	(2 457)	(1 273)
Valeur actuelle des obligations à la fin de l'exercice	40 388	40 764

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre :

	2018	2017
	\$	\$
Coût des services rendus	1 342	1 388
Intérêts débiteurs	1 457	1 344
Total des coûts au titre des avantages de retraite	2 799	2 732

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des ententes de retraite de type à prestations déterminées au 31 octobre 2018:

	\$
Un an et moins	960
Entre un an et cinq ans	10 553
Entre cinq et 10 ans	14 100
Entre 10 et 15 ans	12 669
Entre 15 et 20 ans	10 875
	49 157

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 12,2 ans au 31 octobre 2018.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

	2018	2017
	%	%
Obligation au titre des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	4,00	3,50
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75
Coût des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	3,50	3,25
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2018
	\$	\$
Augmentation (diminution)		
Taux d'actualisation	(3)	(1 153)
Taux de croissance des gains admissibles	14	61

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous la rubrique « autres passifs » :

	2018	2017
	\$	\$
Actifs du régime à la juste valeur	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	40 388	40 764
Déficit des avantages de retraite	40 388	40 764

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit :

	\$
Gains (pertes)	
31 octobre 2016	(9 904)
Gains actuariels	1 497
Impôts sur le résultat	(401)
31 octobre 2017	(8 808)
Gains actuariels	2 219
Impôts sur le résultat	(595)
31 octobre 2018	(7 184)

Régimes de retraites à cotisations définies

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 13 559 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 [11 673 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017].

Note 24 Engagements et éventualités

Contrats de location simple

La Société loue des aéronefs, des immeubles, du matériel roulant, des systèmes de communication et des locaux relativement à la vente de voyages. Les paiements de loyers minimums futurs en vertu de contrats de location simple non résiliables sont comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Un an et moins	199 662	165 293
Plus d'un an à cinq ans	946 756	661 856
Plus de cinq ans	1 328 858	890 234
	2 475 276	1 717 383

La charge de loyer s'est établie à 143 805 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 [151 652 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017].

Autres engagements

La Société a aussi des obligations d'achat, en vertu de divers contrats, effectuées dans le cours normal des affaires. Les obligations d'achat sont comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Un an et moins	62 779	94 640
Plus d'un an à cinq ans	9 748	—
Plus de cinq ans	7 321	—
	79 848	94 640

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

La Société est impliquée dans un litige par lequel les demandeurs allèguent l'appropriation illicite de renseignements confidentiels et la sollicitation d'employés. Quoique la demande amendée ne précise pas le montant des dommages-intérêts réclamés, le représentant des demanderesse, lors de son interrogatoire hors cour, a affirmé que ceux-ci se chiffraient à au moins 30 000 \$ US [39 400 \$]. Le 5 juin 2019, la Société a réglé, sans admission de responsabilité, pour un montant de 5 000 \$ US [6 700 \$] [voir notes 27 et 28].

Autres

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisées par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte. Par ailleurs, la déductibilité fiscale des pertes que la Société a déclarées au cours des exercices passés avec les placements dans des PCAA a été remise en question par les autorités fiscales. Cette situation, qui pourrait entraîner une charge d'environ 16 200 \$, n'est pas provisionnée puisque la Société a l'intention de se défendre vigoureusement et croit fermement posséder suffisamment de faits et d'arguments pour conclure que la décision finale lui sera probablement favorable. Cependant, la Société a déjà versé un montant de 15 100 \$ aux autorités fiscales relativement à cette situation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015 et s'est objectée aux avis de cotisation reçus. Ce montant est comptabilisé comme impôt à recevoir aux 31 octobre 2018 et 2017.

Note 25 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location simple, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 6, 8, 16, 23 et 24 des états financiers consolidés retraités fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location simple

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. Ces baux viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2034. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2018, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 419 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2018, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Facilité de crédit irrévocable non gagée par des dépôts

La Société dispose d'une facilité de cautionnement renouvelable annuellement au montant de 50 000 \$. En vertu de cette entente, la Société peut faire émettre des contrats de cautionnement d'une durée maximale de trois ans. Au 31 octobre 2018, un montant de 31 221 \$ était utilisé en vertu de cette facilité [27 137 \$ en 2017].

Note 26 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités poursuivies principalement en Amérique. Le produit des activités ordinaires ainsi que les actifs non courant hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

Note 27 Retraitement des états financiers consolidés

Le 27 juin 2019, la Société a annoncé qu'elle devait retraiter ses états financiers consolidés et son rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. La direction de la Société a déterminé qu'un retraitement des états financiers consolidés est nécessaire en ce qui a trait à la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de la filiale Trafictours Canada Inc.

La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle concerne la filiale Trafictours Canada Inc. et le droit pour l'actionnaire minoritaire d'exiger que la Société achète les actions de Trafictours Canada Inc. qu'il détient à un prix calculé selon une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la valeur de rachat estimative de cette option. L'écart découle de l'application d'une formule différente de celle du contrat pour le calcul du prix de rachat de la participation minoritaire. Par conséquent, le passif attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle comptabilisé dans les rubriques Fournisseurs et autres créditeurs et Autres passifs aux états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2018 et 2017, respectivement, est sous-évalué de 25 900 \$ et 22 900 \$ aux 31 octobre 2018 et 2017, respectivement. Ces sous-évaluations n'ont aucune incidence sur les états consolidés des résultats de la Société pour les périodes indiquées puisque ces ajustements sont comptabilisés à titre de transactions sur les capitaux propres dans les résultats non distribués.

Les états financiers consolidés de la Société pour les périodes antérieures au 31 octobre 2017 comportent également la même sous-évaluation de la participation ne donnant pas le contrôle de la filiale Trafictours Canada Inc. Toutefois, la Société est d'avis qu'il n'est pas utile de présenter les montants corrigés pour ces périodes antérieures étant donné les corrections apportées aux exercices financiers 2018 et 2017. Le solde d'ouverture des Résultats non distribués au 31 octobre 2016 était sous-évalué de 24 800 \$ et a fait l'objet d'un retraitement.

Un montant de 6 700 \$ lié au règlement d'un litige a également été comptabilisé sous Éléments spéciaux aux états consolidés retraités des résultats pour le trimestre terminé le 31 octobre 2018 [voir note 28].

L'incidence du retraitement des états financiers consolidés pour 2018 et 2017 est présentée dans les tableaux suivants :

États consolidés de la situation financière

Aux 31 octobre

	2018			2017		
	Tel que publié \$	Retraite- ment \$	Retraité \$	Tel que publié \$	Retraite- ment \$	Retraité \$
(en milliers de dollars canadiens)						
ACTIFS						
Actifs d'impôt différé	13 095	1 755	14 850	16 286	—	16 286
Actifs non courants	408 141	1 755	409 896	315 716	—	315 716
	1 559 860	1 755	1 561 615	1 453 216	—	1 453 216
PASSIFS						
Fournisseurs et autres créditeurs	294 021	32 600	326 621	245 013	—	245 013
Passifs courants	835 848	32 600	868 448	750 943	—	750 943
Autres passifs	92 025	—	92 025	96 813	22 900	119 713
Passifs non courants	124 638	—	124 638	124 403	22 900	147 303
CAPITAUX PROPRES						
Résultats non distribués	361 098	(31 203)	329 895	351 138	(23 576)	327 562
Montant cumulé des écarts de change	(9 157)	358	(8 799)	(11 061)	676	(10 385)
	599 374	(30 845)	568 529	577 870	(22 900)	554 970
	1 559 860	1 755	1 561 615	1 453 216	—	1 453 216

États consolidés des résultats

Exercice clos le 31 octobre 2018

	Tel que publié \$	Retraite- ment \$	Retraité \$
	(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		
Revenus	2 992 582	—	2 992 582
Charges d'exploitation			
Éléments spéciaux	2 262	6 700	8 962
	3 037 157	6 700	3 043 857
Résultat d'exploitation	(44 575)	(6 700)	(51 275)
Résultat avant charge d'impôts	1 418	(6 700)	(5 282)
Impôts sur le résultat (récupération)			
Différés	551	(1 755)	(1 204)
	(5 943)	(1 755)	(7 698)
Résultat net de l'exercice	7 361	(4 945)	2 416
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires	3 819	(4 945)	(1 126)
Participations ne donnant pas le contrôle	3 542	—	3 542
	7 361	(4 945)	2 416
Résultat par action			
De base	0,10	(0,13)	(0,03)
Dilué	0,10	(0,13)	(0,03)

L'incidence détaillée du retraitement des résultats non distribués pour 2018 et 2017 est présentée dans le tableau suivant :

	Résultats non distribués		
	Tel que publié	Retraite- ment	Retraité
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2016	218 821	(24 800)	194 021
Résultat net de l'exercice	134 308	—	134 308
Autres éléments du résultat global	1 096	—	1 096
Résultat global de l'exercice	135 404	—	135 404
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	(3 087)	1 224	(1 863)
Solde au 31 octobre 2017	351 138	(23 576)	327 562
Résultat net de l'exercice	3 819	(4 945)	(1 126)
Autres éléments du résultat global	1 624	—	1 624
Résultat global de l'exercice	5 443	(4 945)	498
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	4 517	(2 682)	1 835
Solde au 31 octobre 2018	361 098	(31 203)	329 895

Note 28 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 28 novembre 2018, la Société a fait l'acquisition d'un terrain à Puerto Morelos pour un montant de 11 800 \$ US [15 709 \$], dont le solde a été entièrement versé en espèces.

Dans le cadre du retraitement de ses états financiers consolidés au 31 octobre 2018 [voir note 27], la Société a effectué la revue des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 11 septembre 2019, nouvelle date d'autorisation de publication des états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018. Le 5 juin 2019, la Société a réglé, sans admission de responsabilité, pour un montant de 5 000 \$ US [6 700 \$] un litige par lequel les demandeurs alléguaient l'appropriation illicite de renseignements confidentiels et la sollicitation d'employés; ce montant a été comptabilisé sous Éléments spéciaux aux états consolidés retraités des résultats au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018. Aucune provision n'était comptabilisée dans les états financiers du 31 octobre 2018 tels qu'initialement publiés puisqu'il n'était pas possible de déterminer avec certitude l'incidence de l'obligation financière qui pouvait découler de cette poursuite si la défense de la Société n'était pas retenue.

Le 23 août 2019, une forte majorité des actionnaires de la Société ont voté en faveur de la résolution spéciale approuvant le plan d'arrangement qui avait été annoncé précédemment et aux termes duquel Air Canada fera l'acquisition de la totalité des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B émises et en circulation de Transat pour une contrepartie au comptant de 18,00 \$ par action.

Le 29 août 2019, la Société a indiqué que la Cour supérieure du Québec avait approuvé le plan d'arrangement avec Air Canada. L'arrangement demeure assujéti à certaines conditions de clôture, notamment les approbations réglementaires décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations de Transat datée du 19 juillet 2019, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture usuelles. De plus, une évaluation de l'arrangement au regard de l'intérêt public sera menée par Transports Canada, avec la participation du Commissaire de la concurrence. Si les approbations requises sont obtenues et que les conditions sont remplies, la clôture de la transaction est maintenant attendue pour le deuxième trimestre de l'année civile 2020.

[en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action]

	2018	2017	2016	2015	2014
	Retraité	Retraité	Retraité	Retraité	Retraité
	[note 27]	[note 27]	[note 27]	[note 27]	[note 27]
États consolidés des résultats					
Activités poursuivies					
Revenus	2 992 582	3 005 345	2 889 646	2 897 950	2 996 106
Dépenses d'exploitation	2 975 770	2 899 230	2 856 118	2 797 342	2 909 737
Amortissement	59 125	68 470	50 038	45 817	43 581
Éléments spéciaux	8 962	2 925	13 825	—	6 387
Résultat d'exploitation	(51 275)	34 720	(30 335)	54 791	36 401
Coûts du financement	2 061	2 134	1 669	1 775	1 541
Revenus de financement	(17 935)	(8 363)	(6 996)	(7 576)	(7 872)
Variation de la juste valeur des instruments financiers					
dérivés liés aux achats de carburant d'aéronefs	1 284	(9 187)	(6 901)	1 391	21 978
Gain de change	(339)	(15 052)	(1 284)	(2 531)	(1 123)
Dépréciation d'actifs	—	—	79 708	—	369
Perte (gain) sur cession d'entreprises	(31 064)	(86 616)	843	—	—
Résultat avant charge d'impôts	(5 282)	151 804	(97 374)	61 732	21 508
Impôts sur le résultat (recouvrement)	(7 698)	13 432	(10 843)	12 413	1 724
Résultat net lié aux activités poursuivies	2 416	138 372	(86 531)	49 319	19 784
Activités abandonnées					
Résultat net lié aux activités abandonnées	—	—	49 772	(2 355)	6 282
Résultat net de l'exercice	2 416	138 372	(36 759)	46 964	26 066
Part des actionnaires sans contrôle dans les résultats de filiales	3 542	4 064	4 989	4 399	3 191
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires	(1 126)	134 308	(41 748)	42 565	22 875
Résultat de base par action	(0,03)	3,63	(1,13)	1,11	0,59
Résultat dilué par action	(0,03)	3,63	(1,13)	1,10	0,59
Flux de trésorerie liés aux :					
Activités opérationnelles	68 804	161 487	43 561	108 992	90 009
Activités d'investissement	(93 644)	97 901	5 093	(53 854)	(52 683)
Activités de financement	(430)	(3 596)	(9 823)	(12 672)	191
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(982)	450	(12 132)	3 402	(2 262)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies	(26 252)	256 242	26 699	45 868	35 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	593 654	593 582	363 664	336 423	308 887
Total de l'actif	1 561 615	1 453 216	1 277 420	1 513 764	1 375 030
Dette à long terme (y compris la tranche à court terme)	—	—	—	—	—
Capitaux propres	568 529	554 970	439 586	518 252	464 946
Ratio d'endettement ¹	0,64	0,62	0,66	0,66	0,66
Valeur comptable par action ²	15,14	14,97	11,93	13,79	12,00
Statistiques – avoir des actionnaires (en milliers)					
Actions en circulation à la fin de l'exercice	37 545	37 064	36 859	37 591	38 742
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :					
Avant dilution	37 394	36 995	36 899	38 442	38 644
Après dilution	37 394	37 040	36 899	38 558	39 046

¹ Correspond au total du passif divisé par le total de l'actif.

² Correspond aux capitaux propres divisés par le nombre d'actions en circulation.

